

Avril 2009

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

## Point 11 b) de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Trente-deuxième session*

*Siège de la FAO, Rome, 29 juin – 4 juillet 2009*

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX  
ALIMENTARIUS

Évaluation de la capacité du Secrétariat du Codex à s'acquitter de ses fonctions de manière  
efficace

### Rapport du Consultant

Wim van Eck  
Consultant

et

### Réponse de la Direction

FAO  
OMS  
Secrétariat du Codex

**Remerciements**

Le consultant souhaite remercier le Secrétaire du Codex et ses collaborateurs pour les débats francs et ouverts tenus sur les opérations quotidiennes du personnel du Secrétariat du Codex et leur interaction avec les unités pertinentes de la FAO et de l'OMS. Le Secrétariat du Codex a fourni sans délai de l'information factuelle. De même, il souhaite remercier les fonctionnaires de la FAO et de l'OMS qui travaillent avec le Secrétariat du Codex et le Président de la Commission du Codex Alimentarius pour lui avoir fait part de leurs opinions sur la façon dont le Secrétariat du Codex s'acquitte de ses fonctions. Enfin, il remercie les gouvernements hôtes et les points de contact du Codex qui ont répondu aux questionnaires, et ont ainsi fourni de nombreuses informations qui ont permis au consultant de broser un tableau plus complet du Secrétariat du Codex et des moyens d'améliorer son fonctionnement. Par ailleurs, les informations fournies seront utilisées immédiatement par le Secrétariat du Codex.

Rome, mars 2009

## TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Titre	Page
	Résumé	4
<b>1</b>	INTRODUCTION	7
<b>2</b>	MÉTHODOLOGIE DE LA PRÉSENTE ÉVALUATION	7
<b>3</b>	RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION CONJOINTE DE 2002	8
<b>4</b>	LE BUDGET DU CODEX	9
<b>5</b>	RESSOURCES HUMAINES	10
	5.1 Situation et évolution au cours des années	10
	5.2 Évaluation	11
<b>6</b>	NOMBRE DES RÉUNIONS	12
<b>7</b>	LE SECRÉTARIAT DU CODEX ET SA PERFORMANCE	14
	7.1 Les tâches du Secrétariat du Codex	14
	7.2 Résultat des entretiens avec le personnel du Secrétariat du Codex et avec le personnel de la FAO et de l'OMS, et avec le Président de la Commission du Codex Alimentarius	16
	7.3 Analyse des réponses au questionnaire destiné aux points de contact du Codex	25
	7.4 Questionnaire destiné aux gouvernements hôtes	30
<b>8</b>	APPRÉCIATION, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	33
	8.1 Introduction	33
	8.2 Résumé des conclusions	34
	8.3 Appréciation	35
	8.4 Conclusions	39
	Tableau synthétique des recommandations	40
<b>Annexe</b>		
<b>1</b>	Évaluation de la capacité du Secrétariat du Codex à s'acquitter de ses fonctions de manière efficace (Plan stratégique du Codex 2008-2013 / Activité 3.7) - Cadre de référence	41
<b>2</b>	Liste des personnes interviewées par le Consultant	43
<b>3</b>	Questionnaire destiné aux points de contact nationaux du Codex	45
<b>4</b>	Questionnaire destiné aux Gouvernements hôtes des organes subsidiaires du Codex	53

## RÉSUMÉ

Le Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius pour 2008-2013 prévoit que soit évaluée la capacité du Secrétariat du Codex à s'acquitter de ses fonctions de manière efficace. Cette évaluation doit être achevée au plus tard en 2009. Le but de l'évaluation est d'analyser l'efficacité et les besoins en ressources du Secrétariat du Codex dans le fonctionnement et la gestion des travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires et dans la communication avec les points de contact du Codex et l'appui de leurs besoins. L'évaluation a été réalisée sous la responsabilité du Secrétariat du Codex, en coordination avec la FAO et l'OMS, avec l'aide d'un consultant extérieur. Afin de suivre une démarche structurée et de garantir l'indépendance et l'objectivité de l'évaluation, les directives de procédure pour l'autoévaluation de la FAO ont été appliquées. Les informations nécessaires pour l'évaluation ont été obtenues principalement par des entretiens avec le personnel du Secrétariat, ainsi qu'avec les fonctionnaires de la FAO et de l'OMS, chargés soit du Codex (Programme mixte sur les normes alimentaires) ou de fournir des services au Secrétariat du Codex et avec le Président de la Commission du Codex Alimentarius. Les autres informations proviennent des réponses aux questionnaires envoyés aux points de contact du Codex et aux secrétariats des gouvernements hôtes.

La présente évaluation diffère de l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires, réalisée par la FAO et l'OMS en 2002 et n'a pas l'intention de faire double emploi avec elle; la présente évaluation est axée sur la capacité et le fonctionnement du Secrétariat du Codex. Un grand nombre des recommandations de l'évaluation conjointe de 2002 ont été mises en œuvre avec des répercussions importantes pour la Commission du Codex Alimentarius et le Secrétariat. En conséquence l'évaluation conjointe de 2002 a servi de point de référence pour la présente évaluation du Secrétariat.

De même, les résultats de la présente évaluation ont été examinés à la lumière de la Déclaration conjointe de la FAO et de l'OMS présentée en 2007 au Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, à sa soixantième session. Cette déclaration conjointe demandait notamment au Codex s'accélérer ses travaux, de mettre davantage l'accent sur les questions de santé et d'appliquer des formules modernes et plus efficaces dans les négociations internationales.

Le Codex traverse une période de transition dynamique. Les Accords de l'Organisation mondiale du commerce ont accordé un nouveau statut aux normes Codex, ce qui fait que les travaux de la Commission du Codex Alimentarius ont pris une tournure plus politique et controversée que par le passé. Le nombre des délégations participant aux activités du Codex a augmenté de manière considérable ces dernières années. Les États membres sont aujourd'hui plus nombreux à participer aux activités de la Commission et de ses organes subsidiaires, grâce essentiellement au Fonds fiduciaire du Codex. Les pays en développement et les économies émergentes ont un poids grandissant dans les négociations internationales, ainsi que dans le Codex. Les retombées du Fonds fiduciaire du Codex, après cessation, sont la participation durable et efficace de tous les États membres du Codex à l'établissement des normes internationales. La Commission du Codex Alimentarius, avec l'aide du Secrétariat du Codex, doit répondre aux attentes et aux demandes de ses membres, au risque de devenir inutile.

La présente évaluation s'est efforcée de répondre à la question fondamentale de savoir si le Secrétariat du Codex dispose des capacités suffisantes, en termes de budget, de ressources humaines, de compétences et de qualifications, non seulement pour appuyer les activités actuelles mais aussi pour aider la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires à relever les défis que crée l'évolution rapide du monde et, le cas échéant, à servir de catalyseur du changement. Depuis l'évaluation conjointe du Codex en 2002, le budget du Codex a considérablement augmenté. Cependant, ces ressources supplémentaires ont été rapidement absorbées par l'augmentation de la charge de travail du Secrétariat résultant de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation conjointe de 2002. De plus, le pouvoir d'achat du budget disponible a fortement diminué entre 2003 et 2008.

En ce qui concerne les activités actuelles, plusieurs domaines ont été identifiés où des améliorations doivent encore être apportées, comme la disposition en temps voulu des documents de travail et la mise à jour rapide du site web du Codex après chaque session de la Commission du Codex Alimentarius. Ces améliorations peuvent être réalisées avec une planification et une gestion plus stricte du flux de travail et une meilleure

utilisation des technologies de l'information dans les opérations quotidiennes du Secrétariat. Les unités de la FAO fournissant des services au Secrétariat ont aussi indiqué qu'elles pourraient tirer parti d'une meilleure gestion du flux de travail au sein du Secrétariat. Le Secrétariat du Codex devrait jouer un rôle davantage proactif dans le processus d'établissement des normes, sur les questions stratégiques, dans la communication et la recherche de nouvelles formules de négociations internationales. Cela nécessiterait non seulement de nouvelles ressources, mais aurait aussi des répercussions sur les qualifications et les compétences requises du personnel du Secrétariat.

### *Conclusions générales*

- Le niveau de satisfaction au regard de la performance du Secrétariat du Codex et de la qualité des services fournis est très élevé;
- Des domaines où des améliorations doivent être apportées ont été identifiés, notamment une gestion plus stricte du flux de travail, la disponibilité en temps voulu des documents de travail dans les langues pertinentes, la mise à jour dans les meilleurs délais du site web du Codex après chaque session de la Commission, la planification adéquate des publications, la conclusion rapide des protocoles d'accord et le renforcement des compétences linguistiques;
- Le Secrétariat devrait participer davantage et jouer un rôle plus actif dans un certain nombre de domaines, comme le processus d'établissement des normes, les orientations stratégiques de la Commission, la communication avec les États membres et le public au sens large, y compris une tâche bien définie en matière de renforcement des capacités destinée aux points de contact du Codex, et dans la recherche de nouvelles modalités pour mener les négociations internationales sur les normes alimentaires;
- La transformation du site web du Codex en un système interactif et son intégration dans le travail quotidien du Secrétariat améliorera considérablement l'efficacité du Secrétariat du Codex;
- Les réunions annuelles de la Commission ont un impact considérable sur la charge de travail du Secrétariat et sont cause de la répartition irrégulière de la charge de travail au cours de l'année;
- Le Secrétariat n'a pas les ressources suffisantes pour appuyer pleinement les activités actuelles de la Commission et de ses organes subsidiaires dans les temps et avec le niveau de qualité voulus;
- Les ressources actuelles ne permettent pas au Secrétariat de participer davantage et de jouer un rôle plus actif dans plusieurs domaines, comme le processus d'établissement des normes, l'orientation stratégique de la Commission, la communication avec les États membres et le public au sens large, y compris une tâche bien définie dans le renforcement des capacités destinée aux Points de contact avec le Codex et la recherche de nouvelles modalités pour mener des négociations internationales sur les normes alimentaires;
- L'efficacité du fonctionnement de base du Secrétariat du Codex, administré selon les règles de la FAO et soumis aussi aux autres procédures bureaucratiques de ses organisations de tutelle, peut être encore amélioré;
- Il existe une confusion au niveau des États membres sur le rôle du Secrétariat du Codex en ce qui concerne le Fonds fiduciaire du Codex

### *Principales recommandations*

- La FAO et l'OMS devraient allouer des ressources suffisantes pour permettre au Secrétariat du Codex d'améliorer ses activités actuelles et d'absorber les nouvelles activités jugées nécessaires;
- La FAO et l'OMS devraient réévaluer leurs contributions respectives au budget du Codex de façon à maintenir un équilibre raisonnable entre les organisations de tutelle pour ce qui concerne le présent programme mixte;
- Le Secrétariat du Codex devrait améliorer ses activités lorsqu'il assure les services de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires;
- Le Secrétariat du Codex devrait renforcer la communication avec les points de contact nationaux du Codex, les gouvernements hôtes et le public au sens large;
- Le Secrétariat du Codex devrait jouer un rôle davantage proactif dans le processus d'établissement des normes et dans l'orientation stratégique de la Commission du Codex Alimentarius;
- Le Secrétariat du Codex devrait repenser et remanier le site web du Codex;

- La Commission du Codex Alimentarius devrait revenir aux réunions biennales et, dans le même temps revitaliser le Comité exécutif.

Un tableau synthétique des recommandations est présenté à la suite du chapitre 8.

## 1 INTRODUCTION

1. À sa trentième session, la Commission du Codex Alimentarius (2007) a adopté le Plan stratégique 2008-2013 de la Commission. L'Objectif 3 "Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail" comprend l'Activité 3.7 qui consiste à évaluer la capacité du Secrétariat à s'acquitter de ses fonctions de manière efficace, activité qui doit être achevée au plus tard en 2009.

2. Le but de l'évaluation est d'analyser l'efficacité et les besoins en ressources du Secrétariat du Codex pour le fonctionnement et la gestion des travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires, et la communication avec les points de contact du Codex et l'appui de leurs besoins.

3. L'évaluation a été réalisée sous la responsabilité du Secrétariat du Codex, en coordination avec la FAO et l'OMS, avec l'aide d'un consultant extérieur. Le projet de mandat a été présenté en juin 2008 au Comité exécutif de la Commission (soixante et unième session) et finalement approuvé par la FAO et l'OMS. Le mandat de l'évaluation figure à l'annexe 1 du présent rapport. L'évaluation a été réalisée au cours du deuxième semestre 2008.

4. L'évaluation a été réalisée conformément aux directives de procédure pour l'autoévaluation de la FAO, afin de suivre une approche structurée et de garantir son indépendance et son objectivité. L'autoévaluation est définie comme étant un processus décentralisé et participatif d'analyse rigoureuse des résultats et des produits d'un programme obtenus par les gestionnaires de ce même programme. Les autoévaluations de la FAO sont destinés à renforcer la gestion fondée sur les résultats de l'Organisation dans l'objectif d'améliorer les programmes, de renforcer l'apprentissage organisationnel et d'assurer un fondement rationnel à la prise de décisions éclairées.

5. La présente évaluation diffère de l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires, réalisée par la FAO et l'OMS en 2002, et n'a pas l'intention de faire double emploi avec elle. Toutefois, l'évaluation conjointe de 2002 servira de point de référence pour les faits nouveaux intervenus au sein de la Commission du Codex Alimentarius et leurs répercussions pour le Secrétariat du Codex.

6. En 2003, les organes directeurs de la FAO et de l'OMS ont approuvé les recommandations de l'évaluation conjointe de 2002, prenant note de l'avis favorable de la Commission du Codex Alimentarius. Entre 2003 et 2008, la plupart des recommandations concernant le Codex ont été mises en œuvre avec des répercussions considérables sur le Secrétariat du Codex. Par coïncidence, la direction du Secrétariat du Codex a aussi changé en 2003. L'ancien Secrétaire a quitté la FAO en août 2003. Son successeur est entré dans ses fonctions en octobre de la même année. En conséquence, l'examen portera sur la période allant de 2003 à 2008.

## 2 MÉTHODOLOGIE DE LA PRÉSENTE ÉVALUATION

7. Les principales méthodes utilisées dans l'évaluation ont été les suivantes:

- (i) examen de la documentation pertinente;
- (ii) entretiens avec les fonctionnaires du cadre organique et des services généraux du Secrétariat du Codex, les fonctionnaires de la FAO et de l'OMS qui travaillent avec le Secrétariat du Codex, dont plusieurs fournissant des services au Secrétariat du Codex, et le Président de la Commission du Codex Alimentarius;
- (iii) questionnaires destinés aux points de contact du Codex et aux gouvernements hôtes.

8. Les références des documents examinés seront indiquées dans des notes de bas de page. La liste des membres du personnel interrogés est jointe en annexe 2. Les questionnaires figurent aux annexes 3 et 4. Le questionnaire destiné aux gouvernements hôtes a été envoyé aux secrétariats des gouvernements hôtes de tous les comités s'occupant de questions générales et de tous les comités s'occupant de produits en activité. Dans le cas du CCFO<sup>1</sup>, le questionnaire a été envoyé non pas à la Malaisie, car le Comité ne s'est pas encore

---

<sup>1</sup> Comité du Codex sur les graisses et les huiles

réuni sous la présidence de la Malaisie, mais au Royaume-Uni en tant qu'ancien pays hôte. Le questionnaire destiné aux pays hôtes a aussi été envoyé au Japon, à la Thaïlande et à la Corée, en tant que pays hôtes des groupes intergouvernementaux spéciaux sur les FBT<sup>2</sup>, les QFF<sup>3</sup> et l'AMR<sup>4</sup>. Les groupes intergouvernementaux spéciaux sur les FBT et les QFF n'ont été dissous que récemment, à la trente et unième session de la Commission du Codex Alimentarius tenue en juillet 2008. En ce qui concerne les comités de coordination régionaux, le questionnaire destiné aux gouvernements hôtes n'a été envoyé qu'à la Suisse (CCEURO), tous les autres comités régionaux ne s'étant pas encore réunis sous la présidence des coordinateurs récemment désignés.

### 3 RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION CONJOINTE DE 2002

9. Les principales conclusions de l'évaluation conjointe de 2002 concernant le Secrétariat du Codex sont résumées au chapitre 4.4.3.2 du Rapport de l'évaluation (par. 100-107)<sup>5</sup>.

10. En bref, ces principales conclusions sont les suivantes:

- le Secrétariat est surchargé de travail et ne dispose pas des ressources suffisantes pour appuyer ses activités;
- la situation se détériore avec l'augmentation régulière du volume des activités;
- certaines fonctions ne sont pas assurées de manière adéquate, en particulier:
  - soutien à la planification stratégique et à la programmation;
  - suivi, analyse et rapports concernant les travaux des comités;
  - contribution de fonds à l'établissement des normes
  - communication et information pour rendre les travaux du Codex accessibles à tous.

11. En conséquence, trois recommandations ont été formulées concernant le Secrétariat du Codex et le Secrétaire du Codex:

- *Recommandation 13*: Le Secrétariat du Codex devrait pouvoir exercer des fonctions de gestion, de stratégie et de communication. Pour attirer une personne de l'envergure requise pour assumer le rôle de chef de file et fournir un soutien au sein du Codex, gérer et motiver le Secrétariat élargi, le Secrétaire exécutif devra avoir un niveau hiérarchique élevé. Il faudrait également relever le niveau hiérarchique des fonctionnaires du Secrétariat.
- *Recommandation 14*: Le Secrétariat obtiendrait plus facilement l'image d'indépendance, le prestige et l'autorité dont il a besoin s'il constituait une unité distincte de la FAO plutôt qu'en demeurant au sein de la Division de la nutrition. Le Secrétariat continuerait à faire rapport à la FAO et à l'OMS mais dans l'optique de donner une plus grande indépendance au Codex, le Secrétaire serait nommé en consultation avec le Codex.
- *Recommandation 15*: Il faut en priorité renforcer les ressources humaines et financières du Secrétariat du Codex afin qu'il puisse exercer les fonctions qui lui sont déjà confiées et faire face aux demandes croissantes auxquelles il doit répondre.

12. Ces recommandations n'ont été mises en œuvre que partiellement. Le Secrétariat du Codex reste intégré à la division AGN de la FAO. La Commission du Codex Alimentarius ne participe pas à la nomination du Secrétaire. Le poste du Secrétariat du Codex a été reclassé de P-5 (fonctionnaire du cadre organique) à D-1 (directeur). L'augmentation nette du nombre des fonctionnaires du cadre organique par

---

<sup>2</sup> Aliments dérivés des biotechnologies

<sup>3</sup> Aliments surgelés

<sup>4</sup> Résistance aux antimicrobiens

<sup>5</sup> Rapport de l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires, FAO, OMS, 15 novembre 2002; inclus dans ALINORM 03/25/3, décembre 2002: conclusions et recommandations de l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires, présentées à la Commission Codex Alimentarius, à sa vingt-cinquième session (session extraordinaire), tenue à Rome du 13 au 15 février 2003.



rapport à l'évaluation conjointe de 2002, est de 1 poste (nouveau P-5). On trouvera ci-après des informations détaillées sur le budget et les ressources humaines.

13. Le Secrétaire du Codex a acquis un certain niveau d'autonomie opérationnelle au sein de la FAO sur le plan des procédures administratives, estimant que le Codex constitue un Programme mixte de deux organisations de tutelle indépendantes (la FAO et l'OMS).

14. Plusieurs recommandations de l'évaluation conjointe de 2002 destinées au Codex, qui ont été mises en œuvre depuis 2003, ont eu des répercussions importantes pour le Secrétariat. Les faits nouveaux les plus importants ont été:

- les réunions annuelles de la Commission du Codex Alimentarius et les 3 ou 4 réunions du Comité exécutif par exercice biennal;
- l'attribution d'un rôle de gestion au Comité exécutif comportant, notamment:
  - la planification stratégique et le suivi de la mise en œuvre du plan stratégique
  - l'examen critique
    - des propositions de nouvelle activité, et
    - le suivi de l'avancement de l'élaboration des normes par les organes subsidiaires concernés
  - l'examen des demandes d'admission au statut d'observateur auprès du Codex émanant des organisations internationales non gouvernementales
- le renforcement des communications par voie électronique (la publication des normes, des recommandations et des lignes directrices sur papier a été abandonnée; la diffusion des documents de travail se fait exclusivement par Internet);
- la création de groupes de travail physiques et de groupes de travail électronique fonctionnant de manière plus formelle;
- le transfert progressif des responsabilités de pays hôtes des pays développés en faveur des pays en développement.

#### 4 LE BUDGET DU CODEX

15. La comparaison des budgets par ordre chronologique est assez difficile car les méthodes de calcul et de présentation des budgets ont été modifiées. Le tableau ci-après constitue toute fois une meilleure estimation de l'évolution des contributions budgétaires des deux organisations aux cours des derniers exercices biennaux.

16. Les chiffres de 1994 à 2007 reposent sur les contributions/dépenses réelles, alors que les chiffres pour 2008-2009 sont eux qui figurent aux prévisions budgétaires et sont indiqués sous réserve de changement et/ou confirmation après la clôture des comptes pour la période biennale.

**Tableau 1.** Budget conjoint du Codex, en milliers d'USD, dépenses réelles ; pour 2008-2009, les chiffres correspondent aux prévisions budgétaires

	<b>OMS</b>	variation par rapport à la période précédente	<b>FAO</b>	variation par rapport à la période précédente
<b>1994-1995</b>	919 (17,7%)	-	4,264 (82,3%)	-
<b>1996-1997</b>	932 (19,1%)	+1%	3,956 (80,9%)	-7%
<b>1998-1999</b>	951 (18,1%)	+2%	4,311 (81,9%)	+9%
<b>2000-2001</b>	907 (19,4%)	-5%	3,780 (80,6%)	-12% <sup>6</sup>
<b>2002-2003</b>	960 <sup>7</sup> (20,4%)	+6%	3,755 (79,6%)	-1%

<sup>6</sup> La diminution apparente de la contribution de la FAO entre 1998-99 et 2000-01 provient d'un changement dans la méthode de présentation du budget. Avant l'exercice 2000-01, la contribution de la FAO incluait à l'occasion des coûts liés au Codex mais qui ne constituaient pas des dépenses du Codex proprement dit.

<sup>7</sup> Le transfert effectif de fonds de l'OMS à la FAO a été de 862 000 USD car un solde positif (97 311 USD) dans le Fonds fiduciaire résultant de reports des années antérieures a été rendu à l'OMS.

<b>2004-2005</b>	1,225 (17,6%)	+28%	5,734 (82,4%)	+53%
<b>2006-2007</b>	1,225 (17,7%)	0%	5,720 (82,3%)	0%
<b>2008-2009</b>	1,225 (14,5%)	0%	7,195 (85,5%)	+26%

17. Les chiffres ci-dessus n'incluent pas les contributions extrabudgétaires, en nature fournies directement ou indirectement par les États membres au Secrétariat du Codex, sous forme de détachement de consultants ou de fonctionnaires du cadre organique.

18. Pour l'exercice 2004-05, les organisations de tutelle ont augmenté leur contribution pour financer un nouveau poste de catégorie P-5 et une réunion supplémentaire de la Commission du Codex Alimentarius. Le budget du prochain exercice biennal reste inchangé, mais du fait de l'augmentation des coûts et de la faiblesse du dollar US par rapport à l'euro, le pouvoir d'achat s'est nettement détérioré. Selon les prévisions budgétaires pour 2008-09, sur la base des calculs de la FAO, le pouvoir d'achat devrait être le même que dans l'exercice précédent. Le pouvoir d'achat du budget du Codex a atteint son niveau le plus élevé en 2004-05 et depuis n'a cessé de reculer en valeur réelle.

19. En 2008-09, la part de l'OMS semble avoir atteint le niveau le plus bas dans l'histoire récente du Codex. Ceci s'explique essentiellement par la croissance zéro en valeur nominale de la contribution de l'OMS depuis 2004, alors que les coûts ont augmenté et que le dollar EU s'est fortement dévalué par rapport à l'euro durant cette période.

20. Bien qu'aucun document n'ait été retrouvé dans ce sens, il semblerait qu'un accord ait été conclu aux alentours de 1974 selon lequel l'OMS contribuerait à hauteur de 25 pour cent et la FAO à hauteur de 75 pour cent au budget du Codex. Toutefois, la contribution de l'OMS n'a jamais dépassé 20 pour cent environ du budget.

21. Ces deux derniers exercices biennaux (2004-05 et 2006-07), les ressources hors personnel allouées au Codex ont été quelque peu inférieures à celles jugées nécessaires pour la pleine exécution du plan de travail. Le programme a été modifié en fonction des ressources disponibles, essentiellement en réduisant les documents et les publications.

## 5 RESSOURCES HUMAINES

### 5.1 Situation et évolution au cours des années

22. Les ressources humaines du Secrétariat du Codex sont indiquées au Tableau 2 pour les années 2003 et 2008. En 2003 le poste de Secrétaire du Codex a été officiellement reclassé de P-5 à D-1 (niveau de directeur de rang inférieur). Suite aux recommandations de l'évaluation conjointe de 2002, un autre poste P-5 a été créé au sein du Secrétariat du Codex. La FAO a récemment décidé d'ajouter un poste P-4 au Secrétariat du Codex. L'avis de vacance de poste devrait être publié d'un moment à l'autre. Ce nouveau poste n'apparaît pas dans le tableau.

23. En 2003, un fonctionnaire du cadre organique a été détaché par un État membre auprès du Secrétariat du Codex. En 2008, trois autres fonctionnaires du cadre organique ont été détachés (dont l'un par le biais de l'OMS).

**Tableau 2.** Capacités du Secrétariat du Codex sur le plan des postes permanents ou temporaires et du personnel détaché en 2003 et 2008.

<b>Personnel</b>	<b>Janvier 2003</b>	<b>Janvier 2009</b>
<i>Cadre organique</i>		
D-1 <sup>8</sup>		1
P-5	1	2
P-4	3	2

<sup>8</sup> En 2003, le poste de Secrétaire du Codex a été officiellement reclassé de P5 à D1.

P-3	1	2
P-2	1	-
P-2 (temporaire)	-	1
<i>Cadre organique détaché</i>		
P-5	-	1
P-4	1	1
P-3	-	1
<i>Fonctionnaires des services généraux</i>		
G-5	2	2
G-4	2	4
G-3	3	-
G-2	-	1

**Tableau 3.** Capacités du Secrétariat du Codex sur le plan des fonctions en janvier 2009. Il convient de noter que dans le passé le nombre des fonctionnaires des services généraux était nettement plus élevé

<b>Fonction</b>	<b>Classe</b>	<b>Nombre</b>
<i>Cadre organique</i>		
Secrétaire du Codex	D-1	1
Fonctionnaire principal chargé des normes alimentaires	P-5	2
Chargé des normes alimentaires	P-4	2
<b>Fonction</b>	<b>Classe</b>	<b>Nombre</b>
Chargé des normes alimentaires	P-3	2
Chargé de la gestion de l'information	P-2	1 (poste temporaire)
Fonctionnaire principal chargé des normes alimentaires	P-5	1 (en détachement par le biais de l'OMS jusqu'en avril 2009)
Chargé des normes alimentaires	P-3 et P-4	2 (en détachement jusqu'en août 2009)
<i>Fonctionnaires des services généraux</i>		
Secrétaire	G-5	1
Adjoint chargé des documents	G-5	1
Commis	G-4	2
Commis/ correcteur d'épreuves	G-4	2
Commis	G-2	1

## 5.2 Évaluation

24. Pour l'examen de la capacité du Secrétariat du Codex, non seulement le nombre et la classe des membres du personnel sont importants mais il faut aussi tenir compte de leurs compétences. Comme indiqué précédemment, la communication a pris une importance grandissante et l'on peut en dire autant du rôle des technologies de l'information et de l'utilisation des multimédia dans le Secrétariat et au sein du Codex. À l'heure actuelle, un spécialiste des technologies de l'information travaille au Secrétariat avec un poste P-2 temporaire (11 mois)). Ce poste a pu être financé grâce aux économies réalisées en supprimant la diffusion des documents sur papier en 2006. Il serait préférable que ce poste soit établi sur une base permanente étant donné l'importance du site web du Codex et de son évolution à l'avenir.

25. En fonction des résultats de l'Évaluation externe indépendante, il est possible que la FAO soit amenée à décentraliser un certain nombre de fonctions, y compris la fourniture d'avis juridique. Étant donné l'importance de cette fonction pour les activités du Codex, il faudrait alors mettre en place au sein du Secrétariat des compétences juridiques.

26. Le nouveau poste P5 a permis au Secrétariat de renforcer notablement les activités de communication et de publication. Cependant, l'ensemble des ressources humaines ont été entièrement

absorbées par la fréquence accrue des réunions de la Commission du Codex Alimentarius et du CCEXEC, et par la charge de travail que constitue le secrétariat du CCEXEC (en raison des nouvelles fonctions qui lui ont été confiées, dont l'examen des demandes d'admission au statut d'observateur, l'examen critique, etc.). Dans ces conditions, les ressources actuelles ne permettent d'assurer le service complet de deux sessions du CCEXEC par an. Un processus est en cours au sein de la FAO visant à renforcer ultérieurement le Secrétariat du Codex par le transfert d'un poste du cadre organique. Si ce processus se concrétise, il sera enfin possible de faire face aux besoins associés à la nouvelle fréquence des réunions de la Commission du Codex Alimentarius et du CCEXEC.

27. Au cours de la dernière décennie, la FAO a décentralisé les responsabilités de gestion, ce qui signifie que les directeurs ont des activités de gestion et d'administration plus importantes. Le reclassement du poste de Secrétaire du Codex de P-5 à D-1 fait donc que le Secrétaire est aussi devenu responsable du budget. L'accroissement considérable du travail administratif au sein du Secrétariat qui en résulte n'a pas été compensé par de nouveaux fonctionnaires des services généraux.

28. Les organisations de tutelle et le Secrétariat du Codex sont reconnaissants aux gouvernements de détacher un personnel qualifié auprès du Secrétariat. Ces agents sont détachés pour aider le Secrétariat du Codex et en même temps acquérir une expérience internationale qui pourra leur être utile à leur retour dans leur pays. Si cette pratique renforce la capacité du Secrétariat du Codex, elle présente aussi des inconvénients. Pour ce qui est de l'aspect positif, on peut citer l'apport d'une réflexion nouvelle et lorsque ces personnes détachées regagnent leurs gouvernements, elles ont une excellente connaissance du Codex et peuvent servir "d'ambassadeurs" du Codex. Toutefois, l'insuffisance des compétences linguistiques, des connaissances des questions du Codex et des réunions du système des Nations Unies, constitue parfois un obstacle important; le Secrétariat du Codex doit donc assurer une formation et apporter une aide substantielle aux personnes détachées avant de pouvoir s'appuyer entièrement sur elles. Cette formation peut durer facilement plusieurs années selon les connaissances et les compétences de la personne détachée. En raison de leur statut dans leur pays, les administrateurs détachés ont tendance à être surqualifiés compte tenu des exigences des donateurs. Leur classe ne correspond pas toujours aux tâches qui peuvent leur être confiées au sein du Secrétariat du Codex.






## **6 NOMBRE DE RÉUNIONS**

29. Le tableau 4 présente le nombre des réunions de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires qui se sont tenues depuis 2000. Ce nombre est invariablement élevé; c'est au cours de l'exercice biennal 2002-2003 qu'il a été le plus élevé, soit 42 réunions.

**Tableau 4.** Nombre des sessions du Codex depuis 2000 (pour 2009, il s'agit des chiffres prévus)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
CAC	0	1	0	2	1	1	1	1	1	1	9
CCEXEC	1	2	1	2	2	3	1	2	1	2	17
CCAFRICA	1	0	1	0	0	1	0	1	0	1	5
CCASIA	0	0	1	0	1	0	1	0	1	0	4
CCEURO	1	0	1	0	1	0	0	1	1	0	5
CCNEA	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	5
CCLAC	0	1	1	0	1	0	1	0	1	0	5
CCNASWP	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	5
CCCF	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	3
CCFA(C)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
CCFH	2	1	0	1	1	1	1	1	1	1	10
CCFICS	2	0	1	1	1	1	1	1	1	1	10
CCFL	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
CCGP	1	1	1	2	2	1	1	1	0	1	11
CCMAS	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	8
CCNFSDU	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	9
CCPR	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
CCRVDF	1	0	0	1	1	0	1	1	0	1	6
CCPC	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
CCFFP	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	7
CCFFV	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	7
CCFO	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	5
CCMH	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	3
CCMMP	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	5
CCNMW	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2
CCPFV	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	5
CCS	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
TFAF	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	4
TFAMR	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	3
TFBFT	1	1	1	1	0	1	1	1	0	0	7
TFFJ	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	4
TFQFF	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
	24	14	21	21	20	19	19	19	21	19	197

197

	Comité exécutif
	Comités régionaux
	Comités s'occupant de questions générales
	Comités s'occupant de produits
	Groupes spéciaux intergouvernementaux

## 7 LE SECRÉTARIAT DU CODEX ET SA PERFORMANCE

### 7.1 Les tâches du Secrétariat du Codex

30. Le Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius reste à peu près silencieux sur le rôle du Secrétariat du Codex et de son personnel. Seul l'Article III (Bureau) concerne spécifiquement le Secrétaire de la Commission (point 5).

*Le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS sont priés de nommer parmi les fonctionnaires de leur Organisation un Secrétaire de la Commission et appellent à d'autres charges tels autres de ces fonctionnaires, également responsables devant eux, dont la nomination peut être nécessaire pour aider les membres du Bureau et le Secrétaire à accomplir toutes les tâches que l'activité de la Commission peut exiger.*

31. L'activité fondamentale de la Commission du Codex Alimentarius consiste en l'élaboration des normes (y compris des lignes directrices et des recommandations), la coordination des travaux en matière de normes alimentaires entrepris par d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, et la finalisation, la publication et l'amendement des normes (et des textes apparentés du Codex) adoptées par la commission du Codex Alimentarius. Les tâches du Secrétariat du Codex sont directement liées à l'activité fondamentale de la Commission du Codex Alimentarius. Les principales fonctions du Secrétariat du Codex sont les suivantes:

- organisation des réunions de la Commission du Codex Alimentarius et du CCEXEC et préparation des documents de travail, des rapports des sessions et des activités de suivi;
- préparation des documents de travail, des rapports des sessions et des activités de suivi des sessions des organes subsidiaires;
- communication et diffusion des documents Codex aux États membres (par l'intermédiaire des points de contact du Codex) et autres organisations intéressées;
- liaison avec les autres organisations normatives intergouvernementales et non gouvernementales internationales.

32. En substance, l'élaboration des normes n'est pas un processus complexe. Il s'agit d'une méthode de travail plus ou moins linéaire commençant par une proposition et se terminant par l'adoption d'un texte qui est affiché sur le site web. Toutefois, dans la routine quotidienne du Secrétariat du Codex, l'élaboration et l'exécution des autres fonctions essentielles se traduit par une multitude de tâches, qui sont résumées au tableau 5. Il convient de noter que le Secrétariat est censé fournir un soutien multilingue sur des aspects techniques et des questions de procédure à toutes les étapes de l'élaboration des normes.

**Tableau 5.** Tâches du Secrétariat du Codex

#### Gestion d'ensemble du programme (**Secrétaire du Codex**)

- gestion du budget (préparation du budget, planification des dépenses, suivi des dépenses, rapports);
- approbation des documents financiers (en tant que responsable du budget);
- gestion du personnel (appréciations périodiques, augmentations au sein d'une classe);
- recrutement du personnel (avis de vacances de postes, sélection des candidatures, entretiens, comités de sélection du personnel), y compris négociations avec la Division du personnel à tous les niveaux, notamment les réaffectations de personnel;
- gestion des heures supplémentaires;
- gestion de l'espace et du matériel de bureau, y compris l'installation des technologies de l'information;
- rapports divers à la Commission du Codex Alimentarius, au CCEXEC, aux organes directeurs de la FAO et de l'OMS, à FAO/PBE<sup>9</sup>, aux équipes chargée de l'évaluation interne de la FAO, aux donateurs (des fonctionnaires du cadre organique sont actuellement détachés auprès du Secrétariat du Codex par le Japon et la République de Corée);
- répartition des tâches entre les fonctionnaires et supervision générale;
- servir de responsable de la Division en l'absence du Directeur d'AGN (Division de la nutrition et de la

<sup>9</sup> Bureau du programme, du budget et de l'évaluation

- protection des consommateurs), et fournir des avis au Directeur sur des questions diverses;
- assister à différentes réunions internes de la FAO;
- rencontrer les visiteurs (diplomates, universitaires, représentants d'OING, étudiants);
- donner des avis aux fonctionnaires sur les questions de techniques et de procédure;
- approbation de tous les rapports des sessions du Codex (avant diffusion finale);
- examiner les grandes orientations avec le Président et les gouvernements hôtes;
- répondre aux demandes des missions ayant leur siège à Rome ou à Genève, répondre aux questions du grand public, traiter les demandes des médias et répondre aux entrevues (radio, journaux, etc.);
- représenter le Codex dans les réunions extérieures (au niveau décisionnel);
- acheminer les communications à leur arrivée (courrier postal, courrier électronique);
- assurer la liaison avec les autres divisions de la FAO et de l'OMS, y compris les sièges et les bureaux régionaux ainsi qu'avec le secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex.
- préparation des principaux documents pour les sessions du Codex;
- faire des observations sur les documents internes de la FAO (par exemple, documents de travail destinés aux organes de la FAO, rapports d'évaluation de la FAO, fiches de synthèse nationales, etc.);
- mettre au courant les nouveaux représentants de la FAO;
- établir les rapports périodiques destinés à la FAO et à l'OMS (rapports de fin de mission de tout le personnel du Secrétariat, rapports financiers périodiques; rapports et compte rendu de session à la FAO, avant et après chaque session du Codex, etc.).

Administrer les comités et les groupes spéciaux (**tous les Chargés des normes alimentaires**):

- appui des gouvernements hôtes et liaisons avec eux (en particulier les nouveaux, les sessions tenues dans les pays en développement);
- soutien au président (préparation des notes de synthèse);
- publication des lettres circulaires, sélection et présentation des réponses reçues;
- rédaction et mise en forme des documents de travail;
- organisation des traductions, appui technique aux traducteurs et interprètes (sélection des documents de référence);
- envoi des documents de référence et de promotion aux lieux où se tiennent les sessions;
- liaison avec le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex et appui aux opérations du fonds fiduciaire le cas échéant;
- participation aux groupes de travail pré-session;
- mettre au courant le président, l'aider durant les sessions;
- prendre des notes durant la session, rédiger le rapport;
- établir la liaison avec l'équipe de traduction durant la session;
- gérer les documents de séance (CRD);
- assister aux manifestations sociales;
- donner des avis aux dirigeants des groupes de travail;
- suivre les groupes de travail établis par les organes du Codex: assister aux réunions physiques pour s'assurer que les procédures sont bien comprises et respectées, faire des suggestions sur la structure du projet de norme en cours d'élaboration, rappeler aux groupes de travail les liens avec les documents du Codex existants;
- mettre à jour les bases de données {LMR des résidus de pesticides et des médicaments vétérinaires, Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA)};
- établir les liaisons entre les secrétariats FAO/OMS (gérer les dates limites pour les documents de travail, coordination avec les secrétaires des organes scientifiques);
- suivre les organes scientifiques FAO/OMS afin de garantir que l'intention de l'organe du Codex est bien comprise par l'organe scientifique et vice vers;
- suivre les organes de l'OIE, de l'OCDE, de l'ISO ou de la CEE-ONU s'occupant de normes: participer aux réunions physiques se tenant notamment à Rome ou à Genève (le Secrétariat du Codex peut couvrir environ la moitié des réunions, mais pas plus); envoyer des observations écrites à ces organes.

Finaliser les textes adoptés aux fins de leur publication (**tous les chargés des normes alimentaires**)

- intégrer les changements à l'étape 8 dans la version définitive; vérifier les erreurs de traduction, le

plan de présentation, mettre à jour les notes de bas de page, organiser les traductions spéciales (russe, arabe, chinois)

Publication du Codex Alimentarius, du Manuel de procédure et des documents de promotion du Codex:

- CD-ROM, version Web, publications sur des thèmes particuliers, archives et documents historiques;
- affiches, cartes postales, dépliants, brochures, DVD, etc. ;
- gestion de l'entreposage sur place ou à l'extérieur;
- envoi de documentation sur demande.

Organiser la Commission du Codex Alimentarius et le CCEXEC

- toute la logistique y compris l'aménagement des bureaux et des salles de réunion – plans de salle - badges – ordinateurs et autres matériels – transports Rome/Genève - impression locale – traduction à distance – l'élément financier (paiements sur place, Protocole d'accord avec l'OMS, achats et commandes locaux, enregistrement et films, photos) – planification des manifestations sociales – contrôle de toutes les réunions et manifestations informelles - liaison avec les principaux observateurs - liaison avec les membres du Bureau du Codex – réunions parallèles avec la FAO et l'OMS – coordination du soutien juridique – gestion des élections – bureau des documents, promotion et décoration du hall - sécurité.

Observateurs – gérer les demandes d'admission au statut d'observateur (nouvelles et anciennes), suivre la participation des observateurs (déterminer ceux qui devraient perdre leur statut après une période déterminée d'inactivité), échange d'informations.

Établir et gérer la planification des sessions du Codex – contact avec les gouvernements hôtes.

Représenter le Codex auprès des instances extérieures (conférences internationales, atelier régionaux et nationaux, non gouvernementales); en raison du manque de personnel, le Secrétariat du Codex ne peut assister qu'à une partie des réunions auxquelles il est invité. Les manifestations internationales ont la priorité par rapport aux manifestations régionales, qui elles mêmes sont prioritaires par rapport aux manifestations nationales.

Représenter le Codex dans les réunions intergouvernementales officielles (OMC, OCDE, OIE, CEE-ONU, FAO, OMS, UPOV, OIC, COI, etc.).

#### **Fonctions du Secrétariat du Codex peu connues de l'extérieur**

- Obtenir des visas (délégués de la Commission, membres du CCEXEC) – jusqu'à 100 par an;
- Prévoir des invitations personnalisées (demandées par certains pays en développement) ;
- Organiser les voyages (membres du Bureau de la Commission du Codex Alimentarius);
- Mettre au courant les nouveaux représentants auprès de la FAO;
- Répondre aux demandes émanant de l'extérieur (jusqu'à 100 par jour) – la priorité est donnée aux demandes émanant d'entités gouvernementales et à la transmission des autres demandes aux points de contact avec le Codex (si la nationalité du demandeur est connue);
- Apporter une aide technique aux autres unités de la FAO.

### **7.2 Résultat des entretiens avec le personnel du Secrétariat du Codex, les fonctionnaires de la FAO et de l'OMS, et avec le Président de la Commission du Codex Alimentarius**

33. On trouvera dans la présente section du rapport un résumé des entretiens avec le personnel du Secrétariat, les fonctionnaires de la FAO et de l'OMS, qui sont soit chargés du Codex au sein des organisations de tutelle ou qui prêtent leur concours ou fournissent des services au Secrétariat du Codex et au Président de la Commission du Codex Alimentarius. Les entretiens avec le personnel du Codex étaient centrés sur des questions comme l'organisation et la gestion de leur travail, l'évolution notée au cours des deux dernières années, le niveau de satisfaction au travail, les suggestions sur la façon dont le fonctionnement du Secrétariat pourrait être amélioré, etc., tandis que les entretiens avec les autres



fonctionnaires de la FAO et de l'OMS et avec le Président de la Commission étaient concentrés sur des questions comme par exemple, la manière dont ils jugeaient la capacité et l'efficacité du Secrétariat du Codex et les moyens visant à améliorer son efficacité et sa productivité.

### 7.2.1 La Direction

34. Le Secrétaire du Codex actuel est entré en fonction en octobre 2003. À cette date, le poste de Secrétaire du Codex a été classé comme D-1, avec toutes les responsabilités d'un chef de service rendant compte à un Directeur D-2 au sein de la FAO. Il en ressort que les responsabilités budgétaires et autres responsabilités administratives étaient aussi attribuées au Secrétaire sans qu'il ait pour autant été compensé, par exemple, par un poste des services généraux supplémentaire. Sa secrétaire (G-5) assiste le Secrétaire de la Commission et les trois fonctionnaires principaux chargés des normes alimentaires dans leurs tâches administratives, tout en supervisant l'ensemble des opérations administratives du Secrétariat du Codex.

35. Le Secrétaire du Codex a progressivement mis en place un certain nombre de changements dans la gestion du Secrétariat. En particulier, le rôle explicite des deux fonctionnaires principaux chargés des normes alimentaires dans la gestion quotidienne et une rotation plus systématique des chargés des normes alimentaires auprès des différents organes subsidiaires.

36. Les deux fonctionnaires principaux chargés des normes alimentaires (P-5) ont la supervision de deux domaines de travail importants. L'un des fonctionnaires de classe P-5 exerce le contrôle sur toutes les activités précédant l'adoption (les activités d'établissement des normes y compris l'examen critique pour le CCEXEC), tandis que l'autre est chargé de toutes les activités suivant l'adoption (communication et publications, y compris la finalisation des normes et l'affichage des textes adoptés sur le site web). Au cours des deux dernières années, les activités du Codex ont été recentrées, la communication devenant de plus en plus importante. En général, le Secrétaire du Codex se consulte avec ces deux fonctionnaires principaux pour les questions ayant trait à la gestion au sein du bureau du Codex, ainsi que pour les questions à régler.

37. Dans le passé, le Secrétariat du Codex devait assurer les services d'appui d'un grand nombre de réunions avec très peu d'effectifs. Chacun des fonctionnaires finissait donc par participer à presque toutes les réunions, tout en conservant sa principale responsabilité (en tant que premier fonctionnaire chargé d'un comité) pendant des années.

38. Le nombre accru des effectifs a permis au Secrétaire d'établir une rotation entre les différents organes subsidiaires. Cette politique a été activement suivie ces dernières années dans l'objectif d'élargir les compétences des fonctionnaires, de créer une vraie équipe réelle et donc de réduire la vulnérabilité du Secrétariat (dans les cas de congés de maladie ou de vacances de poste). À chaque exercice, le Secrétaire, après consultation de son personnel, attribue les fonctions de premier et de second fonctionnaire chargés d'assurer les services des différents comités, sachant que "s'il ne peut répondre aux souhaits de tous, il peut au moins répartir également le niveau de mécontentement".

39. Les services des réunions du Codex, sauf pour la Commission du Codex Alimentarius, le CCEXEC et le CCGP, sont généralement assurés par deux fonctionnaires chargés des normes alimentaires. Il peut arriver qu'un troisième fonctionnaire soit présent, très souvent il s'agit de l'un des fonctionnaires détachés. Il est à noter que les frais de participation de ce troisième fonctionnaire ne sont pas imputés au budget du Codex, mais sont couverts par les fonds extrabudgétaires fournis par le gouvernement ayant contribué au détachement de ce fonctionnaire.

40. Certaines critiques ont été formulées sur le nombre de fonctionnaires chargés des normes alimentaires assurant le service des réunions du Codex. Il a été mentionné que le secrétariat national des gouvernements hôtes pourrait être mieux utilisé. L'un des pays hôtes, dans sa réponse au questionnaire destiné aux gouvernements hôtes, a formulé une observation analogue (voir b ci-après).

41. De l'avis du Secrétariat, il y a de bonnes raisons pour conserver la pratique qui consiste à envoyer plusieurs fonctionnaires aux réunions du Codex:

- Assurer les services d'une réunion ne consiste pas uniquement à rédiger un rapport. Le Secrétariat est appelé à intervenir fréquemment au cours des réunions et les délégués présentent toujours de

- nombreuses demandes au Secrétariat. Le fonctionnaire principal se concentre sur les avis à fournir au président et aux délégués, tandis que les fonctionnaires d'appui technique prennent des notes;
- Les fonctionnaires d'appui fournissent des compétences transversales (par exemple, le fonctionnaire chargé du CCFA dans les réunions où les normes de produits sont examinées, le fonctionnaire chargé du CCFH dans les réunions du Groupe spécial intergouvernemental sur la résistance aux antimicrobiens, du CCFH et du CCFFP, etc.);
  - La qualité du rapport devient de plus en plus importante car les délégations sont de plus en plus attentives à son contenu. Il importe de disposer de deux séries de notes indépendantes. De façon générale, la qualité d'un rapport augmente lorsque deux fonctionnaires y travaillent, lisant et corrigeant leurs notes respectives. Un rapporteur choisi parmi les délégués peut aider à déterminer, pendant l'adoption du rapport, ce qui a été dit au cours de la réunion, mais ne peut pas aider à la rédaction car il connaît mal le style et le vocabulaire des rapports du Codex;
  - Le nombre de fonctionnaires présents à une réunion dépend de la longueur de l'ordre du jour, du nombre et de la longueur des projets de texte à finaliser lors de la session, et de la complexité des questions qui doivent être examinées;
  - Les risques d'incidents de voyages sont réduits;
  - Le futur transfert d'un fonctionnaire principal d'un comité à un autre peut être préparé et la continuité de la mémoire institutionnelle est assurée au sein du Secrétariat;
  - Une couverture linguistique aussi complète que possible peut être assurée à la table d'honneur;
  - Durant les pauses, le Secrétariat du Codex est sollicité par les délégations, avec des questions et des discussions. Cette interaction est importante et deux fonctionnaires peuvent mieux assurer un minimum de temps pour l'interaction avec les délégués en dehors des plénières;
  - Les fonctionnaires principaux offrent une formation sur le tas aux fonctionnaires auxiliaires.
  - Le service des séances assuré par différents fonctionnaires évitera que les comités acquièrent une culture et un style qui leurs sont par trop personnels, et facilitera l'harmonisation du processus entre les comités.

42. La contribution des gouvernements hôtes avec leurs secrétariats nationaux est extrêmement précieuse pour le Secrétariat du Codex. Toutefois, ils ne peuvent pas remplacer complètement les fonctionnaires du Secrétariat du Codex. Ce dernier est fermement convaincu que l'envoi d'un second fonctionnaire est justifié et constitue un investissement mineur, permettant de réduire le plus possible le risque d'échec d'une session de comité, qui elle est très onéreuse.

43. Entre les sessions, le premier fonctionnaire et le second fonctionnaires chargés d'un comité doivent aussi travailler en équipe et se remplacer mutuellement le cas échéant.

### *7.2.2 Le personnel*

44. Le Secrétariat du Codex est composé de personnes qualifiées et motivées. Les unes travaillent depuis longtemps au Codex tandis que d'autres ont été nommées plus récemment.

45. Au sein du cadre organique, l'équilibre entre les fonctionnaires des deux sexes est raisonnable, alors que le personnel des services généraux est composé principalement de femmes.

46. En moyenne les journées de travail du personnel sont longues. Les fonctionnaires chargés des normes alimentaires sont très souvent en mission à l'étranger pour assurer le service des réunions du Codex ou pour représenter le Codex dans d'autres instances internationales. De façon générale, une part importante du travail au sein du Secrétariat est planifiée par exercice biennal, de sorte que les membres du fonctionnaire sont informés très à l'avance des activités à venir.

47. Malgré les longues heures de travail et les déplacements fréquents, le niveau de satisfaction au travail est élevé et la plupart des membres du personnel, sinon tous, n'ont pas exprimé de préoccupations au regard d'un éventuel déséquilibre entre les obligations professionnelles et la vie privée.

48. Comme on pouvait s'y attendre, les opinions sur la façon dont le Secrétaire du Codex a organisé le travail au sein du Secrétariat sont divergentes. En ce qui concerne la rotation des fonctionnaires du cadre

organique, certains sont très satisfaits de cette pratique, d'autres s'inquiètent de ce qu'elle risque de créer des incertitudes pour l'avenir, estimant que l'attribution des tâches n'était pas totalement transparente et nécessitait une participation et une consultation plus grandes du personnel.

49. Dans le même ordre d'idées, des avis différents ont été exprimés sur des sujets comme la distinction entre les fonctionnaires principaux et les chargés des normes alimentaires (P-5 par rapport à P-4 et en dessous), la distinction entre les responsabilités des premier et second fonctionnaire assurant le service d'une réunion du Codex ou travaillant sur un pied d'égalité en tant que partenaires, la nécessité d'une meilleure communication au sein du Secrétariat et entre les fonctionnaires durant le service d'une réunion, la question de savoir si la rotation au sein du cadre organique auprès des comités a renforcé le travail d'équipe et si le travail est réparti de manière uniforme entre ses membres. Il a été noté que les missions fréquentes des fonctionnaires du cadre organique compliquent la communication parmi le personnel.

50. Certains fonctionnaires estiment que depuis la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation conjointe de 2002 qui a entraîné une série de nouvelles règles dans le Manuel de procédure, le travail est devenu plus bureaucratique, ce qui malheureusement laisse beaucoup moins de place à la souplesse.

51. Les fonctionnaires chargés des normes alimentaires sont en général considérés comme responsables de la gestion du flux des documents de travail (y compris de la mise en forme et du téléchargement sur le site web), de la préparation des rapports des réunions du Codex et comme « gardiens » des règles. Ils sont dans le même temps des spécialistes ayant des connaissances approfondies sur de nombreux aspects des normes Codex. Plusieurs fonctionnaires estiment que leurs compétences pourraient être mieux utilisées. À leur avis, les chargés des normes alimentaires devraient jouer un rôle proactif plus important dans l'établissement des normes, tandis que les tâches administratives devraient être déléguées davantage au personnel des services généraux, qui devrait être aussi comptable de ces tâches. La finalisation des documents et le téléchargement sur le site web pourraient être normalisés davantage. Dans les conditions actuelles, le manque de temps empêche les chargés des normes alimentaires et le Secrétaire de jouer un rôle plus actif.

52. Des opinions analogues ont été exprimées par d'autres fonctionnaires et unités au sein de la FAO et de l'OMS. Le Secrétaire du Codex et le cadre organique devraient jouer un rôle plus dynamique, non seulement pour l'établissement des normes mais aussi pour le renforcement de la vision stratégique et de l'orientation du Codex et la recherche de moyens novateurs pour les négociations internationales en matière de normes. Il a été observé sur le Secrétariat est actuellement très prudent, voire même pour certains trop prudent, de peur d'être considéré comme voulant imposer ses opinions sur les membres du Codex. Il a aussi été mentionné que de façon générale, le personnel du Codex a des idées très rigides sur ses responsabilités et qu'il devrait faire preuve d'une plus grande souplesse. Les chargés des normes alimentaires sont parfois considérés comme un frein à l'avancement des normes parce qu'ils appliquent les règles de façon trop rigide. Il a été estimé que le Codex a besoin de trouver de nouvelles modalités de travail afin de gagner en efficacité et en efficience, et que la lecture trop étriquée du Manuel de procédure enracinée dans les vieilles habitudes de travail va à l'encontre d'un tel objectif. Il importe aussi de reconnaître que de nombreuses délégations, en particulier celles des nouveaux membres, recherche des orientations auprès du Secrétariat sur la façon de se comporter dans le Codex. Une attitude dynamique et novatrice de la part du Secrétariat est un signal important à l'égard des délégations.

53. Plusieurs membres du personnel ont mentionné que les perspectives d'avancement étaient limitées compte tenu de la petite taille du Secrétariat du Codex. Certains se sont inquiétés d'un manque de transparence ou d'ouverture dans la politique du personnel de la FAO, par exemple sur la possibilité de travailler à titre provisoire dans d'autres unités de la FAO ou dans d'autres organisations du système des Nations Unies, avec le droit de retrouver son poste par la suite.

54. Les fonctionnaires du Secrétariat viennent de toutes les parties du monde, et apportent donc en principe avec eux une compréhension et une appréciation des différentes perspectives que les participants, venant de différentes régions Codex peuvent avoir. Plusieurs des fonctionnaires du cadre organique ont acquis une expérience dans les gouvernements de leurs pays avant d'entrer à la FAO, ce qui constitue un atout important pour le Secrétariat.

55. Pour ce qui concerne les compétences linguistiques, il convient de noter qu'à l'heure actuelle aucun membre du personnel, cadre organique ou services généraux, n'est de langue maternelle anglaise, ce constitue sans aucun doute un inconvénient étant donné la primauté de l'anglais dans le travail quotidien du Secrétariat. De nombreux membres du personnel ont des connaissances raisonnables des trois langues du Codex. D'autres suivent des cours pour acquérir une maîtrise plus grande. Pour bien faire, il faudrait qu'à chaque réunion du Codex, le fonctionnaire présent à la table d'honneur parle couramment au moins l'anglais, l'espagnol et le français. Ceci est de plus en plus important étant donné le nombre croissant d'États membres participant aux réunions du Codex. Aucun des fonctionnaires permanents ne parle pour l'instant l'arabe ou le chinois.

### *7.2.3 Le processus budgétaire*

56. La prévisibilité du budget est un facteur essentiel pour la gestion correcte des réunions intergouvernementales à grande échelle comme c'est le cas pour le Codex. Au cours des derniers exercices, le budget définitif n'était connu que six mois après le début de l'exercice, ce qui rendait difficile la planification *ex ante*. Les incidences sont à l'évidence négative pour le déroulement du travail du Secrétariat. On peut citer comme exemples les publications. La planification des publications devrait être insérée dans le cycle du budget; il serait d'ailleurs préférable d'établir un plan de publication au début de chaque exercice biennal, ce qui éviterait des situations comme l'accumulation des publications à la fin de chaque exercice afin de dépenser les crédits en temps voulu. Ceci constitue une charge de travail non seulement pour le Secrétariat du Codex, mais aussi pour les unités de la FAO qui lui fournit des services. Autrement, le Codex devrait être autorisé à utiliser un compte d'épargne afin de pouvoir reporter des fonds d'une année sur l'autre.

### *7.2.4 La charge de travail*

57. Le Secrétariat du Codex doit faire face à une charge de travail considérable. Assurer le service des sessions ordinaires de la Commission et des ses organes subsidiaires, faciliter le processus d'établissement des normes, de la proposition à la publication d'un texte, occupe pleinement le Secrétariat. De plus, d'autres activités ont été attribuées au Secrétariat suite à l'évaluation conjointe du Codex de 2002. Ces activités sont particulièrement liées au CCEXEC dans son nouveau rôle d'organe de gestion de la Commission, comme la planification stratégique et le suivi du plan stratégique, l'examen critique (l'examen des propositions de nouvelles activités ou de révision d'une norme et le suivi de l'avancement des normes) et l'examen des demandes d'admission au statut d'observateur auprès du Codex d'organisations internationales non gouvernementales. Toutes ces nouvelles activités demande des contributions importantes de la part du Secrétaire et de l'un des deux fonctionnaires principaux chargés des normes alimentaires.

58. Le Secrétariat du Codex est de plus en plus souvent chargé par la Commission (et le CCEXEC) de produire des rapports ou des documents de travail sur différentes questions de fonds ou d'orientations générales délicates. Le nombre et la complexité de ces documents ont augmenté en même temps que la complexité du programme de travail du Codex et du nombre et de la diversité des membres de la Commission depuis le milieu des années 90.

59. Auparavant, l'examen des demandes d'admission au statut d'observateur relevait presque entièrement du Secrétaire du Codex, avec la consultation ponctuelle des services juridiques de la FAO et de l'OMS. Le processus est devenu beaucoup plus formel, le CCEXEC devant donner son avis aux directeurs généraux des organisations de tutelle. L'une des raisons pour lesquelles ce processus a été formalisé est la nécessité accrue pour les organisations gouvernementales (internationales) comme le Codex de faire preuve de transparence et d'être comptables de leurs décisions aux membres. Maintenant, toutes les demandes d'admission au statut d'observateur, même celles qui à l'évidence ne répondent pas aux critères, sont mises en forme appropriée et transmises au Comité exécutif. Avant que le dossier ne soit complet, des communications interminables avec les candidats sont parfois nécessaires. L'un des fonctionnaires principaux chargés des normes alimentaires supervise actuellement cette question.

60. Il y aurait lieu d'établir des priorités plus strictes au sein du Secrétariat du Codex sur des questions comme l'examen du statut d'observateur des organisations et le suivi du Plan stratégique (en ce qui concerne la fréquence et le niveau de détail). Le Secrétariat devrait faire un meilleur usage des technologies de

l'information dans la gestion du flux des documents, ce qui aiderait aussi d'autres unités de la FAO à planifier leur travail. Il a été mentionné que les informations sur l'état d'avancement d'un document ne peuvent être obtenues en l'absence de certains fonctionnaires. De même, il a été indiqué qu'il existe un certain niveau d'incertitude quant à la date de publication et de diffusion des normes adoptées. Un calendrier et une planification plus rigide du processus permettraient d'éviter ces inconvénients: en fait les textes adoptés devraient être finalisés, traduits et publiés immédiatement après chaque session de la Commission. Des observations analogues ont été formulées en réponse aux questionnaires (voir b ci-après).

61. Un autre changement important intervenu après la conclusion de l'évaluation conjointe de 2002 a été la décision des organisations de tutelle et de la Commission de revenir à la tenue annuelle des réunions de la Commission. De ce fait, la charge de travail du Secrétariat du Codex est tous les ans répartie de façon inégale sur l'année, alors qu'auparavant cette situation ne se reproduisait qu'une année sur deux. Au cours des mois qui précèdent la réunion de la Commission, la charge de travail augmente progressivement (gestion des documents de travail, organisation de la réunion et logistique connexe, etc.). Après la session de la Commission, les textes Codex adoptés doivent être finalisés, édités, mis en forme et téléchargés sur le site web. La répartition inégale du travail tout au long de l'année a une incidence non seulement sur la presque totalité du personnel du Codex mais aussi sur plusieurs unités de la FAO qui fournissent des services au Secrétariat. C'est pourquoi certains au sein du Secrétariat seraient favorables à un retour aux réunions biennales. Des avis semblables ont été exprimés par les unités de la FAO pour lesquelles la tenue annuelle des réunions de la Commission représente une charge. Dans un tel scénario, le rôle du CCEXEC serait fondamental.

62. Le Secrétariat du Codex est considéré par le monde extérieur comme une source riche d'informations sur les normes alimentaires au sens le plus large (non seulement les normes Codex, mais aussi la législation de l'Union européenne, des États Unis, les normes ISO, etc.). Il en résulte que le Secrétariat du Codex reçoit un flot de demandes provenant de l'extérieur (entités gouvernementales, plus souvent sociétés import/export). Le nombre des demandes est loin d'être négligeable. Un membre du personnel des services généraux peut passer facilement près de 50 pour cent de son temps à répondre à ce type de questions, et les fonctionnaires du cadre organique passent aussi du temps à répondre aux questions plus compliquées. La politique du Secrétariat est de renvoyer autant que possible les questions aux organisations et institutions appropriées et, si possible, aux points de contact du Codex. Néanmoins, lorsqu'il n'existe pas de point de contact complètement opérationnel dans un pays (en développement), le Secrétariat du Codex se sent obligé d'aider ces pays, conformément à la politique des organisations du système des Nations Unies d'apporter un appui aux pays en développement. La situation s'est améliorée depuis le lancement du site web de l'IPFSAPH<sup>10</sup>.

63. Le Secrétariat du Codex maintient un contact actif avec les États membres par l'intermédiaire des points de contact du Codex. Le nombre des États membres du Codex augmente tout comme celui des points de contacts actifs. Dans leurs réponses aux questionnaires, les points de contact du Codex et les gouvernements hôtes ont exprimé leur opinion sur la manière dont ils évaluent l'interaction avec le Secrétariat (voir b ci-après.)

#### *7.2.5 Le site web du Codex et la fonction des technologies de l'information*

64. Le site web du Codex est un outil très important du Secrétariat pour communiquer avec le monde extérieur, principalement avec les États membres et leurs points de contact du Codex. Cette importance ira sans doute croissante. Le Secrétariat a des avis intéressants sur la manière dont le site web pourrait être nettement amélioré ainsi que sur l'utilisation des technologies de l'information à l'appui du flux de travail du Secrétariat. Actuellement, la structure du site web date un peu, conçue en fonction de l'offre. Il remplit relativement bien sa fonction d'information à l'égard des points de contacts du Codex et des observateurs mais n'offre pas un accès facile aux visiteurs occasionnels ni ne soutient le flux de travail du Secrétariat du Codex. Il ne permet en aucune façon aux points de contact du Codex et aux observateurs de donner un ordre de priorité aux langues ni aux comités. Une solution possible serait de convertir une partie du site web en un site sécurisé avec mot de passe où les États membres et les organisations ayant le statut d'observateur pourraient se connecter, mettre à jour leur compte (par exemple, mettre à jour l'adresse électronique des points

---

<sup>10</sup> Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale

de contact du Codex) et rechercher de manière active les informations pertinentes. Les usagers pourraient aussi consulter les lettres circulaires ou autres documents sollicitant des observations (en rapport avec les normes aux étapes 3, 5 et 7) et soumettre leurs réponses en ligne. Les avantages d'un tel système interactif sont évidents. Par exemple, le maintien d'une liste des points de contact du Codex avec des informations à jour est aujourd'hui une tâche très absorbante. Le nombre des demandes que reçoit le Secrétariat pourrait aussi s'en trouver réduit. Dans le questionnaire destiné aux points de contact du codex, plusieurs États membre ont indiqué que lorsque toutes les informations utiles sont facilement disponibles sur le site web, ils n'ont pas besoin de les recevoir également par courrier électronique (voir b ci-après). De plus, la tâche du Secrétariat du Codex serait facilitée en ce qui concerne la réception des observations. Le risque de voir se perdre des soumissions parmi les centaines de messages qui arrivent chaque jour sur le compte de chacun des fonctionnaires du Codex serait nettement réduit.

65. La transformation du site web en ce qu'on pourrait appeler un environnement "Mon Codex" nécessiterait une analyse attentive du flux de travail du Secrétariat du Codex et des besoins des points de contact du Codex.

66. L'environnement "Mon Codex" pourrait aussi être intégré dans le travail quotidien du Secrétariat. Une fois qu'un fonctionnaire a terminé une tâche, elle serait automatiquement mise en ligne et des avis seraient envoyés aux points de contact du Codex et aux observateurs. Des applications des technologies de l'information peuvent faciliter les processus de travail et, par exemple, les modifications du site web.

67. Outre cette partie protégée du site web, une partie réservée à " l'information du public" devrait être créée où les usagers pourraient trouver en particulier des réponses aux questions fréquemment posées et des vidéos Codex.

68. Le renouveau du site web nécessitera d'importants investissements dans l'informatique. Selon une première estimation, le coût s'élèverait à 150 000 USD (dépenses de personnel non comprises).

69. Ces dernières années, le Secrétariat du Codex a fourni un financement de départ aux coordinateurs régionaux pour élaborer des sites web du Codex au niveau régional, qui ne sont pas une copie du site web central du Codex. Ces sites régionaux devraient être centrés sur les questions pertinentes de chaque région. Le Secrétariat du Codex est sur le point d'ajouter sur les sites centraux du Codex des liens avec ces sites web régionaux.

70. Dans le même ordre d'idées, le Secrétariat du Codex a appuyé la mise au point de cours d'apprentissage électronique sur le Codex.

#### *7.2.6 Communication*

71. Le Codex est un programme important avec une valeur ajoutée manifeste tant pour la FAO que pour l'OMS. Sur le plan de la communication et de la promotion, le Codex n'est pas un sujet facile en raison de la nature très technique de ses activités. Le Codex étant un programme mixte, la communication devrait être bien coordonnée entre la FAO et l'OMS, ce qui ne rend pas la communication plus facile dans la réalité. L'approbation d'un communiqué de presse du Codex par la FAO et l'OMS peut prendre une semaine ou plus. Des occasions de promouvoir activement le Codex ont pu être manquées. Le Secrétariat du Codex a aussi tendance à éviter de prendre des risques. Il devrait adopter une position plus dynamique dans la communication sur le Codex et son utilité pour la communauté internationale.

72. Afin de renforcer la visibilité du Codex, le Secrétariat a déployé des efforts considérables pour créer un logo Codex, mais en vain. Pour des raisons politiques et administratives il s'est avéré à peu près impossible pour un organe subsidiaire de deux organisations indépendantes des Nations Unies d'avoir son propre logo.

73. Depuis l'évaluation conjointe de 2002, le Secrétariat du Codex a renforcé sa fonction de communication, mais il est temps maintenant de prendre de nouvelles mesures. Une communication dynamique, moins soucieuse des risques est conforme aux conclusions de l'Évaluation externe indépendante

de la FAO. Dans une telle optique la présence à plein temps d'un fonctionnaire chargé de la communication proactive au sein du Secrétariat du Codex serait justifiée.

#### *7.2.7 Renforcement des capacités*

74. À l'heure actuelle, le renforcement des capacités relève essentiellement des organisations de tutelle. Le Secrétariat du Codex fournit des contributions sur demande à la FAO et à l'OMS, mais souhaiterait être chargé des activités de renforcement des capacités qui sont en rapport direct avec le Codex et des activités de fond qu'il considère comme faisant partie de la tâche de communication sur le Codex et de promotion de l'organisation. Cette petite tâche peut être absorbée sans beaucoup de ressources supplémentaires, mais nécessiterait une étroite coordination avec les organisations de tutelle. Par ailleurs, le Secrétariat du Codex considère que le renforcement des capacités relatives au Codex au niveau national devrait continuer d'incomber à la FAO et à l'OMS.

75. Afin de renforcer l'impact des programmes de renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, la FAO et l'OMS recherchent actuellement une approche davantage intégrée au niveau national. L'objectif du renforcement des capacités est de renforcer l'infrastructure pour la sécurité sanitaire des aliments au niveau des pays. Faire mieux connaître le Codex et les activités d'établissement des normes internationales n'est qu'une partie de cet objectif plus large. Les fonctionnaires au sein de la FAO hésitent quelque peu à confier une tâche de renforcement des capacités au Secrétariat du Codex, en particulier si cette activité est réalisée de façon isolée et n'est pas bien coordonnée avec les autres activités de ce type de la FAO et de l'OMS. Outre la coordination, il faudrait aussi des mandats et des lignes de démarcation claires au regard des autres activités de renforcement des capacités entre le Secrétariat et d'autres unités de la FAO et de l'OMS.

76. Les fonctionnaires de la FAO ont aussi noté que la promotion des activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS serait plus efficace si elle relevait des comités régionaux de coordination, qui offrent une audience mieux ciblée que les sessions plénières de la Commission du Codex Alimentarius. En effet, le suivi des travaux du Codex par ces comités permettrait de mieux déterminer les sujets qui sont importants pour les pays et les domaines où le renforcement des capacités pourrait être utile, et ainsi mieux cerner les besoins des pays. Des séances d'information après les réunions pertinentes du Codex seraient appréciées.

#### *7.2.8 Avis juridique*

77. Les Bureaux juridiques des deux organisations de tutelle ont de bonnes relations de travail et au cours des années les avis qu'ils ont fournis au Codex se sont révélés d'une valeur fondamentale. Ce n'est que très rarement que les Bureaux ont exprimé des opinions différentes sur des questions relevant du Codex. Les questions complexes sont traitées conjointement par la FAO et l'OMS, alors que les questions plus simples relèvent du Bureau juridique de la FAO. Les questions touchant au secteur privé concernent en premier lieu l'OMS.

78. Les Bureaux juridiques sont tous deux des unités relativement petites répondant aux besoins de leurs organisations respectives, le Codex n'étant qu'un programme important parmi d'autres. Aussi, les Bureaux juridiques ne disposent très souvent que d'un temps très limité et ne peuvent pas toujours donner des avis au Codex en temps voulu. Par exemple, le Bureau juridique de la FAO travaille actuellement dans des conditions de pression considérable, du fait en partie de l'Évaluation extérieure indépendante de la FAO. Des différences de procédure au sein de la FAO et de l'OMS ajoutent à la complexité des avis à donner à la Commission du Codex Alimentarius et au Secrétariat du Codex.

79. Le Secrétariat du Codex entretient de bonnes relations avec les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS. La finalisation des documents de travail nécessitant des avis solides de la part des bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS est souvent retardée pour les raisons énoncées plus haut et certainement pas par le peu d'intérêt qu'ils pourraient y porter.

### 7.2.9 Coopération FAO/OMS

80. De façon générale, la coopération est bonne entre la FAO, l'OMS et le Secrétaire du Codex et les membres de son personnel. Il existe, néanmoins un certain nombre de questions sensibles qui touchent à l'orientation générale du Codex, au mode de fonctionnement de la Commission et des organes subsidiaires et aux problèmes de budget. On peut citer quelques exemples à ce sujet:

81. Le représentant de la FAO a informé le CCEXEC à sa soixantième session que, compte tenu des opinions exprimées par les États membres au sein des organes directeurs de la FAO et de l'OMS et des consultations relatives à la gestion, la FAO et l'OMS étaient convenues d'une déclaration commune<sup>11</sup>. Le représentant a indiqué que le Codex traversait une période de changement et que les États membres de la FAO et de l'OMS continuaient à exprimer leurs souhaits de voir améliorer le mode de fonctionnement des deux organisations, y compris dans le Codex. Les points mentionnés dans cette déclaration conjointe demandent notamment au Codex d'accélérer son travail, de mettre davantage l'accent sur les questions liées à la santé, d'appliquer des moyens plus modernes et plus efficaces dans les négociations internationales.

82. Au cours des récentes réunions de la Commission du Codex Alimentarius et du CCEXEC, les représentants des organisations de tutelle ont fréquemment fait référence à cette déclaration conjointe. Dans le même temps, un certain malaise est apparu dans les relations entre la FAO et l'OMS, lié en particulier à leurs contributions respectives au budget commun du Codex. La FAO est à l'évidence profondément préoccupée par le niveau actuel des contributions de l'OMS, alors que cette dernière a déclaré à maintes reprises qu'elle n'avait pas l'intention de réévaluer sa contribution tant qu'elle n'aurait pas une appréciation plus juste de la façon dont ce budget est dépensé. Le consultant a été informé que cette question était maintenant traitée au plus niveau au sein de la FAO et de l'OMS.

83. À la suite de l'évaluation conjointe de 2002, l'OMS a pris l'initiative de mettre en place un groupe informel de gestion du Codex, comprenant le Sous-Directeur général de la FAO et le Sous-Directeur général de l'OMS, les directeurs respectifs des deux organisations chargés des questions du Codex et le secrétaire du Codex. L'objectif était que la direction de haut niveau des deux organisations se réunissent deux ou trois fois par an pour discuter des grandes orientations concernant le Codex et les activités apparentées, comme la fourniture d'avis scientifiques, la fourniture d'une plate-forme permettant aux organisations de tutelle de s'informer mutuellement et de convenir de façon bilatérale des grandes mesures à prendre concernant le Programme mixte, comme par exemple l'augmentation des contributions au budget du Codex. La participation de haut niveau des deux organisations dans un programme mixte important serait ainsi garantie. Depuis février 2007, ces réunions sur " le Codex et les questions apparentées " se sont tenues régulièrement, parfois sans les participations des Sous-Directeurs généraux.

84. Dans la pratique, le Groupe de gestion du Codex s'est révélé un point sensible. Il est perçu comme une tentative de l'OMS de renforcer son influence sur l'orientation des travaux du Codex ou comme pouvant constituer une strate supplémentaire de direction, s'occupant de la micro-gestion du travail quotidien du Secrétariat du Codex. L'OMS est déçue de la réticence du Secrétaire du Codex à adhérer à l'idée d'un "Groupe de gestion du Codex ". Le Secrétaire du Codex, à son tour, s'inquiète de l'influence possible des organisations de tutelle sur le programme de travail du Codex qui, à son avis, relève en premier lieu des membres du Codex, et du risque de voir des éléments de micro-gestion s'infiltrer. Le Secrétaire du Codex estime qu'un dialogue en temps opportun et plus fréquent entre la direction de haut niveau de la FAO et de l'OMS contribuerait à un fonctionnement meilleur et plus efficace du Programme du Codex à la satisfaction des membres du Codex (qui diffèrent de ceux de la FAO et de l'OMS, non seulement en ce qui concerne la liste des pays, mais aussi des ministères concernés). Il estime aussi que le Secrétariat du Codex doit en premier lieu servir les intérêts de la Commission, qui s'exprime par l'intermédiaire de son organe exécutif, et ne devrait pas être réduit à un rôle d'intermédiaire qui reçoit ses instructions de l'OMS ou de la FAO. On risquerait ainsi que les membres du Codex aient l'impression d'être dépossédés de la maîtrise du programme, qui a été un facteur primordial de la réussite du Codex ces dernières décennies. La position de la FAO au regard du "Groupe de gestion du Codex " est de sauvegarder l'autonomie du Codex et de conserver un équilibre raisonnable entre la FAO et l'OMS au regard du programme mixte. Les participants espèrent sincèrement que ces réunions contribueront à créer un environnement porteur pour le Codex et son

---

<sup>11</sup> CRD 8, soixantième session du CCEXEC (ALINORM 07/31/3)



Secrétariat, établissant une distinction claire entre les questions de politique générale concernant le Codex et la gestion du Secrétariat du Codex.

85. Du point de vue de la FAO, l'Article 9 des Statuts de la Commission du Codex Alimentarius prévoient clairement que la FAO administre le Codex au nom de la FAO et de l'OMS. Administré par la FAO en tant qu'entité de programme au titre de son Programme ordinaire, le Codex est géré exactement de la même manière que les autres programmes techniques de la FAO, assujettis à l'administration financière et à la vérification interne des comptes.

86. À plusieurs reprises, les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS ont réfléchi de façon informelle à la relation du Codex avec les organisations de tutelle. À leur avis, le Codex en tant qu'organe subsidiaire de la FAO et de l'OMS, ne devrait pas ignorer les grandes orientations des organisations de tutelle mais dans le même temps devrait jouir d'une très grande autonomie étant donné la nature spécifique et scientifique du Codex. La Commission, avec les avis du CCEXEC, devrait pouvoir décider des priorités et du programme de travail du Codex.

#### 7.2.10 Bureaucratie

87. La FAO est un environnement qui exige beaucoup de la part d'un dirigeant chargé d'un programme important. La hiérarchie laisse relativement peu de marge de manœuvre aux dirigeants. On peut citer à titre d'exemple, l'ingérence des unités centrales avec la sélection des nouveaux fonctionnaires pour les vacances de poste au sein du Secrétariat, adhérant de manière rigide aux éléments clé de la définition d'emploi. Lors de la sélection d'un fonctionnaire pour un poste des services généraux, une équipe du Secrétariat a dû examiner des douzaines de candidatures pour des raisons de transfert de poste au sein de la FAO avant même qu'un avis de vacance de poste ait été autorisé à être lancé, avec pour résultat des mois de perte de temps et des retards. Il est très souvent demandé aux dirigeants de fournir à la haute direction toutes sortes d'informations dans les délais les plus brefs. C'est notamment le cas actuellement avec les conclusions de l'Évaluation externe indépendante de la FAO.

88. La direction de l'OMS ne demande en général que peu de contribution au Secrétariat du Codex. L'OMS prend parfois des mesures dans des domaines où le Secrétariat du Codex estime qu'il aurait dû être consulté en temps voulu, par exemple le Protocole d'accord entre l'OMS et l'OIE, les résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé mentionnant le Codex et les suites qui y sont données). Une meilleure coordination avec l'OMS grâce à des contacts plus fréquents au niveau du Secrétaire du Codex et de son personnel serait certainement souhaitable. On pourrait envisager de détacher les fonctionnaires du Codex auprès de l'OMS pendant une période de temps limitée pour s'informer des méthodes de travail de l'OMS. Une meilleure connaissance réciproque favoriserait certainement les relations de travail.

### 7.3 Analyse des réponses au questionnaire destiné aux points de contact du Codex

#### 7.3.1 Analyse générale des réponses

89. Le questionnaire est joint en Annexe 3. Les questionnaires ont été envoyés à 176 Points de contact du Codex. Fin décembre 2008, 45 réponses avaient été reçues soit 26 pour cent. On trouvera au tableau 6 la ventilation des réponses par région.

Tableau 6:  
Nombre de réponses au questionnaire destiné aux Points de contact du Codex

Région	nombre d'États membres	nombre de réponses reçues	taux de réponse (pourcentage) <sup>12</sup>
Afrique	44	10	23
Asie	22	5	23
Europe, y compris la CE	47	13	28
Amérique latine et	33	10	30

<sup>12</sup> Chiffres arrondis

Caraïbes			
Proche-Orient	17	3	18
Amérique du Nord	2	1	50
Pacifique Sud-Ouest	11	3	27
Total	176	45	26

90. Ce taux de réponse est loin d'être écrasant. Néanmoins des informations intéressantes ont été obtenues de toutes les régions du Codex, en particulier parce que nombre de points de contact du Codex ont expliqué les raisons des notes attribuées (par exemple "1" (acceptable mais pourrait être amélioré, ou "0" (médiocre – doit être amélioré) aux services fournis par le Secrétariat ou à la qualité/satisfaction au regard d'un élément spécifique du site web. Lorsque les Points de contact n'étaient pas entièrement satisfaits, ils attribuaient en général une note de "1", moins fréquemment un "0".

91. Le questionnaire destiné aux Points de contact du Codex comprenait trois grandes questions:

- (i) l'importance et la qualité des services fournis par le Secrétariat du Codex;
- (ii) la communication avec le Secrétariat du Codex,
- (iii) le site web du Codex.

92. 21 points de contact étaient satisfaits du niveau de service (noté "2" ou "3") fourni pour tous les services spécifiés à la Question 2. 24 Points de contact ont attribué à un ou plusieurs services des notes de "0" ou "1".

93. 17 Points de contact n'étaient pas d'accord avec les affirmations sur la communication de la Question 3. 28 Points de contact étaient d'accord ou n'avaient pas d'avis sur l'une ou plusieurs de ces affirmations.

94. 32 Points de contact étaient satisfaits (notes "2" ou "3") de la qualité du site web et des points spécifiés à la Question 5. 13 Points de contact ont attribué une note "0" ou "1" à un ou plusieurs points concernant le site web.

95. 30 Points de contact ont indiqué pour quelles raisons ils attribuaient une note de "1" (acceptable mais pourrait être amélioré) ou "0" (médiocre- doit être amélioré) à la performance d'un service spécifique fourni par le Secrétariat ou à la qualité/satisfaction d'un élément du site web.

96. Les Points de contact du Codex sont "satisfaits" à "très satisfaits" de l'ensemble des services fournis par le Secrétariat du Codex (Question 5). Aucun Point de contact n'a déclaré qu'il n'était "pas satisfait", 1 Point de contact était "à peu près satisfait", 23 étaient "satisfaits" et 20 étaient "très satisfaits". Un Point de contact n'a pas indiqué son niveau de satisfaction générale. Même lorsqu'ils avaient attribué à certains éléments des questions des notes de "1" ou "0" ou étaient d'accord avec une ou plusieurs affirmations de la Question 2 (Communication), le niveau de satisfaction générale n'en a pas été affecté pour autant.

97. Compte tenu du peu de réponse au questionnaire et de la variabilité importante des notes, attribuées en particulier au titre de la Question 2 (services fournis) et Question 4 (site web du Codex), il n'a pas été effectué d'autres analyses numériques. Une analyse des observations fournies s'est révélée plus utile. On trouvera ci-après un résumé des observations formulées pour chacune des questions.

### 7.3.2 Question 2: Services fournis par le Secrétariat du Codex

#### 7.3.2.1 Documents de travail, lettres circulaires et lettres d'invitation

98. 7 Points de contact ont formulé des observations sur la disponibilité en temps voulu des documents de travail dans les langues pertinentes et sur la nécessité d'améliorer ce processus. Ils étaient conscients que souvent le Secrétariat du Codex n'est pas chargé de la préparation des documents mais qu'un État membre est chef de file dans l'élaboration d'un document. Le Secrétariat du Codex pourrait intervenir plus activement pour que les pays hôtes et les membres dirigeant les travaux soient bien informés des dates

limites à respecter pour garantir que tous les États membres du Codex disposent d'un temps suffisant pour examiner les documents.

99. Certains Points de contact ont fait des observations analogues sur les Lettres circulaires et les Lettres d'invitation avec l'Ordre du jour provisoire, rappelant les délais fixés dans le Manuel de procédure et insistant sur le fait qu'il était impératif que toutes les versions dans toutes les langues des documents de travail, des lettres circulaires et des lettres d'invitation soient distribuées de façon simultanée.

#### *7.3.2.2 Rapports des réunions*

100. 3 Points de contact ont formulé des observations sur la qualité des rapports. À leur avis, les rapports sont devenus trop succincts et ont perdu de leur cohérence. Les rapports ne devraient pas uniquement présenter les décisions prises, mais également une description détaillée des débats permettant ainsi à ceux n'ayant pu participer de comprendre ce qui s'est passé durant une réunion. Un Point de contact a mentionné que le compte rendu des débats devrait être inclus, en particulier lorsqu'un pays ou un groupe de pays n'est pas d'accord avec une décision ou une conclusion.

#### *7.3.2.3 Manuel de procédure*

101. Quelques Points de contact ont observé que la structure du Manuel de procédure pouvait être améliorée. Un Point de contact a suggéré de diviser le Manuel de procédure en deux parties, l'une consacrée aux dispositions institutionnelles du Codex et aux droits et obligations des membres, et l'autre où serait rassemblé le reste du texte.

#### *7.3.2.4 Mise à jour du site web du Codex*

102. 4 Points de contact ont signalé dans leurs observations qu'il importait que le site web du Codex soit mis à jour dans les meilleurs délais, et que celui-ci pouvait être amélioré. L'un de ces Points de contact a mentionné spécifiquement la base des données des LMR pour les pesticides et les médicaments vétérinaires. Étant donné leur importance pour les questions de commerce et de sécurité sanitaire des aliments et la nécessité de pouvoir accéder aux informations les plus précises et les plus récentes, ces bases de données devraient être mises à jour immédiatement après les sessions de la Commission.

#### *7.3.2.5 Matériel de promotion*

103. Les Points de contact ont donné des réponses diverses au regard de l'importance du matériel de promotion (affiches, cartes postales, DVD et vidéos, brochures du Codex en format A-5) et de la façon dont le Secrétariat du Codex diffusait ce matériel. Certains Points de contact ignorent l'existence de matériel de promotion. Plusieurs d'entre eux estiment que le matériel de promotion est peu important, notamment les affiches et les cartes postales. Ils n'utilisent pas ce type de matériel dans leur pays. Des Points de contact ont signalé qu'ils ne recevaient pas ce matériel, tout au moins de façon régulière. Un Point de contact a indiqué que les DVD et vidéos étaient très utiles pour la formation et la sensibilisation au niveau local concernant le Codex. Il serait souhaitable que davantage de DVD et de vidéos soient préparés à cette fin. Le même Point de contact a aussi mentionné la brochure Codex qui constituait un document très utile et un guide de référence rapide pour les dirigeants de haut niveau dans les organisations gouvernementales et non gouvernementales. À leur avis, cette brochure devrait être distribuée de façon plus régulière aux Points de contact.

#### *7.3.2.6 Réponse aux demandes des Points de contact du Codex*

104. Les Points de contact considèrent presque tous que les réponses du Secrétariat du Codex à leurs demandes constituent un service important. 7 Points de contact ont attribué à la performance de ce service une note de "0" ou "1". Un Point de contact a déclaré explicitement que le Secrétariat était toujours attentif aux demandes d'information ou de clarification et a noté l'exécution de ce service avec "3". D'autres Points de contact ont suggéré que le Secrétariat du Codex établisse un diagramme organisationnel de son personnel avec des informations détaillées afin de pouvoir contacter facilement le fonctionnaire responsable ou son remplaçant en cas d'absence pour mission ou congé.

105. La réponse aux demandes est un point qui figurait aussi à la Question 3. Voir ci-après les réponses des Points de contact.

### 7.3.2.7 Divers

106. 14 Points de contact ont formulé des observations au regard d'autres services. Plusieurs d'entre eux ont signalé que des informations utiles étaient transmises tardivement (invitations, annonces, informations concernant les hôtels et les voyages, rappels de dates limites, etc.), et que de façon générale le Secrétariat du Codex pouvait améliorer la diffusion des documents et des informations. Certains Points de contact ont indiqué qu'ils ne recevaient jamais de rappel les invitant à soumettre des observations écrites avant les dates limites. Un Point de contact a estimé que si cette information était disponible en temps voulu sur le site web du Codex, il ne serait plus nécessaire de la transmettre aux Points de contact, ce qui ferait gagner du temps au Secrétariat du Codex. Le même Point de contact a estimé que les CD-ROM étaient superflus lorsque leur contenu est déjà affiché sur le site web du Codex. Un Point de contact a déclaré qu'il serait utile de compléter la liste des Lettres circulaires en incluant celles qui sont annexées aux documents Alinorm. Les fonctionnaires du Secrétariat du Codex auteurs d'articles dans des revues et périodiques ne sont pas très connus. Plusieurs Points de contact ont même déclarés ne pas être pas au courant de ce fait. Un Point de contact a déclaré qu'un renforcement des capacités serait utile pour améliorer la performance des Points de contact.

### 7.3.3 Question 3: Communication avec le Secrétariat du Codex

107. Pour cette question, une évaluation numérique des réponses donne un aperçu intéressant des préoccupations exprimées par les Points de contact. Le Tableau 7 présente un résumé des réponses des Points de contact (d'accord avec une affirmation ou sans opinion). Comme mentionné plus haut, 17 Points de contact ne sont pas d'accord avec les affirmations présentées. Plusieurs Points de contact ont formulé des observations lorsqu'ils étaient d'accord avec une ou plusieurs affirmations. Quelques Points de contact ont clairement déclaré n'avoir aucun problème de communication avec le Secrétariat.

**Tableau 7.** Nombre de Points de contact du Codex ayant répondu d'accord ou sans opinion aux affirmations de la Question 3

Affirmation	D'accord	Sans opinion
Trop de messages du Codex arrivent sans arrêt dans ma boîte à lettres électronique	10	2
Les fichiers joints sont trop lourds	2	1
J'ai du mal à trier les messages du Codex qui sont utiles pour moi	6	1
Je reçois trop d'avis qui ne concernent pas le Codex	3	5
Je n'ai pas d'accès permanent aux messages électroniques	3	-
Les messages que j'ai envoyés au Secrétariat du Codex se sont perdus	5	2
Je ne reçois pas de réponses du Secrétariat du Codex ou alors après un laps de temps trop long	13	1
D'autres personnes appartenant à mon gouvernement ont envoyé des réponses aux Lettres circulaires ou des observations sans m'en informer en tant que Point de contact du Codex	7	2

108. La réponse à deux des affirmations sont particulièrement intéressantes pour évaluer la communication entre le Secrétariat du Codex et les Points de contact. 10 Points de contact sont d'avis que trop de messages du Codex arrivent sans arrêt dans leur boîte à lettre électronique et 13 Points de contact déclarent qu'il leur arrive très souvent soit de ne pas recevoir de réponse à leurs demandes ou alors après de longs délais.

109. Quelques Points de contact ont noté qu'ils s'appuient de plus en plus souvent sur le site web du Codex et qu'ils ne souhaitent pas recevoir tous les documents de travail par courrier électronique et certainement pas dans toutes les langues. Un Point de contact a précisé que le Secrétariat du Codex devrait se concentrer sur la mise à jour rapide du site web, ce qui faciliterait le travail des Points de contact et réduirait

les envois de messages électroniques à chacun d'eux. Lorsque les documents de travail des réunions du Codex sont immédiatement affichés sur le site web il est inutile de les envoyer à tous les Points de contact, mais uniquement à ceux qui souhaitent les recevoir par courrier électronique.

110. La réponse en temps voulu du Secrétariat du Codex aux demandes émanant des Points de contact est un point qui est aussi examiné dans la Question 2 (voir plus haut). Dans le cadre de la Question 3, un Point de contact a indiqué que les réponses automatiques « out of office » (soit, absent du bureau) posaient des problèmes et a proposé que dans un cas semblable une autre personne soit désignée pour répondre aux questions.

111. 3 Points de contact ont formulé des observations sur le fait que d'autres personnes dans leur pays, et non le Point de contact, communiquent avec le Secrétariat du Codex; l'un d'entre eux a suggéré que le Secrétariat pourrait être encore plus précis sur la responsabilité des Points de contact dans les Lettres circulaires.

#### 7.3.3.1 *Fonds fiduciaire du Codex*

112. 7 Points de contact ont formulé des observations concernant le Fonds fiduciaire du Codex, dont plusieurs ont critiqué la gestion. Ces points de contact ont indiqué qu'en raison de problèmes avec le Fonds fiduciaire (discussions sur les itinéraires, confirmation tardive des autorisations de voyage, etc..) ils n'avaient été empêchés de participer à plusieurs réunions du Codex en 2007 et 2008. L'un d'entre eux a indiqué que très souvent, dans son pays, les personnes intéressées communiquaient directement avec la direction du Fonds fiduciaire sans en informer le Point de contact ni consulter le Comité national du Codex. Des mesures ont été prises pour éviter qu'une telle situation se reproduise à l'avenir. Un autre Point de contact a souligné qu'il était nécessaire que la communication avec le Fonds fiduciaire passe par l'intermédiaire des Points de contact. Un Point de contact a déclaré que les rapports de gestion devraient présenter sur une base annuelle de meilleures informations statistiques. Un autre a proposé que les demandes et les rapports des pays bénéficiaires soient publiés afin de renforcer la transparence du Fonds fiduciaire du Codex. Un autre encore a estimé que le Secrétariat devrait servir d'arbitre entre les pays bénéficiaires et le Fonds fiduciaire du Codex.

#### 7.3.4 *Question 4: Le site web du Codex*

113. Plusieurs Points de contact ont mentionné que la disponibilité en ligne de certains documents sur le site web du Codex était peu importante pour eux, car ils utilisaient principalement les copies papier (comme par exemple, le Manuel de procédure, Comprendre le Codex). Ils ont donc attribué à la Fréquence d'utilisation des éléments cités une note de "0".

114. 8 Points de contact ont signalé avoir des problèmes d'interruption de service. Certains ont parfois des difficultés à entrer dans le site web (certaines parties) ou à télécharger des documents ou encore à ouvrir les DVD.

115. Une observation intéressante peut être faite en ce qui concerne les "Enregistrements audio ". 23 Points de contact ont indiqué qu'ils n'écoutaient que rarement ou même jamais les enregistrements audio des réunions de la Commission et du Comité exécutif. Dans le même temps, ils étaient satisfaits (ou très satisfaits) de cette partie du site web du Codex. Un Point de contact a suggéré d'afficher des enregistrements vidéos des réunions sur le site web ainsi que les traductions en langue espagnole et française des enregistrements audio.

116. Des observations plus spécifiques ont été formulées sur les points suivants.

117. 7 points de contact ont recommandé d'améliorer la fonction recherche du site web du Codex, en particulier pour les normes Codex officielles et les documents de travail de la Commission et de ses organes subsidiaires.

118. 2 Points de contact apprécieraient que soit établie une liste de tous les groupes de travail physiques et électroniques, classés par Comité ou Groupe intergouvernemental spécial, avec les dates, l'ordre du jour, les dates limite de soumission des observations, comme c'est en gros le cas pour les réunions ordinaires de la

Commission et des organes subsidiaires. Une telle liste fournirait aux membres un meilleur aperçu de l'ensemble des activités du Codex pour une année donnée et servirait d'outil de planification pour organiser leur participation aux réunions du Codex et apporter leurs contributions en formulant des observations sur les Lettres circulaires.

119. Différentes autres suggestions ont été présentées par les Points de contact, comme élargir le site web avec une version arabe, ajouter des liens avec les sites web des comités régionaux de coordination ou améliorer la présentation des bases de données relatives aux LMR pour les résidus de pesticides ou de médicaments vétérinaires et à la NGAA<sup>13</sup> y compris des explications et ajouter un glossaire des définitions. La nécessité de mettre à jour en temps voulu le site web a été mentionnée, simultanément dans toutes les langues officielles.

#### 7.3.5 Question 5: Satisfaction d'ensemble

120. Comme indiqué plus haut, les Points de contact sont satisfaits ou très satisfaits du niveau général des services fournis par le Secrétariat du Codex.

121. Un Point de contact a mentionné que durant les réunions du Codex, le Secrétariat du Codex n'accorde pas toujours une attention égale à toutes les interventions et demandes des États membres, mais que certains membres du personnel ont tendance à ignorer systématiquement celles émanant des pays en développement. Une telle situation a des répercussions sur les relations avec le Secrétariat et la confiance à son égard. Le Secrétariat du Codex devrait faire preuve d'une stricte neutralité.

#### 7.3.6 Synthèse des principales conclusions à tirer du Questionnaire destiné aux Points de contact du Codex

122. Principales conclusions

- Les Points de contact sont en général satisfaits des services fournis par le Secrétariat du Codex;
- La diffusion en temps voulu des documents de travail et des autres documents et informations pertinents doit être améliorée;
- La mise à jour en temps voulu du site web du Codex, en particulier après les réunions de la Commission doit être améliorée;
- Le nombre de messages du Codex envoyés par courrier électronique aux Points de contact doit être réduit;
- Le processus de réponses aux demandes émanant des Points de contact doit être amélioré;
- La fonction recherche sur le site web du Codex doit être améliorée;
- Les responsabilités de la FAO, de l'OMS et du Secrétariat du Codex au regard du Fonds fiduciaire du Codex doivent être définies plus clairement.

### 7.4 Questionnaire destiné aux gouvernements hôtes

123. Le questionnaire figure à l'Annexe 4. Neuf gouvernements hôtes ont répondu au questionnaire sur les seize auxquels il avait été envoyé, soit un taux de réponse de 60 pour cent. Huit gouvernements ayant rempli le questionnaire ont motivé les notes attribuées ou formulé d'autres observations. Les réponses émanent des gouvernements accueillant de comités s'occupant de questions générales, de comités s'occupant de produits ou de groupes intergouvernementaux spéciaux. Tous avaient au moins cinq années d'expérience en tant que gouvernement hôte, plusieurs d'entre eux depuis la création de l'organe subsidiaire dont ils sont chargés. De ce fait, l'appréciation de ces gouvernements hôtes en ce qui concerne les services fournis par le Secrétariat du Codex, peut ne pas être totalement représentative de l'ensemble des gouvernements hôtes en charge actuellement d'un ou plusieurs organes subsidiaires du Codex.

124. Les gouvernements hôtes dans le système du Codex partagent avec le Secrétariat du Codex la charge de travail en matière de rédaction et de finalisation des documents de travail, assurant la traduction (des documents de travail et des rapports) et l'interprétation. La traduction et l'interprétation sont

---

<sup>13</sup> Norme générale Codex pour les additifs alimentaires:

entièrement à la charge des gouvernements hôtes conformément aux directives actuellement en vigueur<sup>14</sup>. Dans le passé ces directives ont été interprétées et appliquées de différentes manières par les gouvernements hôtes, mais cette situation est maintenant harmonisée. Dans le cas des comités régionaux de coordination, le coût de la traduction est couvert par le budget du Codex.

125. Un gouvernement hôte n'était pas satisfait des services fournis par le Secrétariat du Codex. D'après les observations formulées, il s'agirait de difficultés rencontrées avec certains responsables de normes alimentaires ayant assuré le service d'une récente réunion de l'organe subsidiaire en question plutôt que d'une vision générale de la performance du Secrétariat du Codex dans son l'ensemble. Les difficultés rencontrées concernait la mise au courant en temps voulu du Président et du Secrétariat national sur les procédures, la logistique et l'ordre du jour de la réunion, la façon dont la préparation du projet de rapport avait été gérée tout au long de la semaine et les dates limites fixées par le Secrétariat pour la distribution et la diffusion des lettres circulaires. Ces trois points doivent être considérablement améliorés.

126. Étant donné que les critiques de ce gouvernement hôte concernaient deux fonctionnaires chargés des normes alimentaires précis, l'opinion du Secrétariat a été explicitement sollicitée.

127. Sans entrer dans le détail, le litige semble provenir d'un malentendu ente le gouvernement hôte et le Secrétariat du Codex et la situation ne pourra que s'améliorer pour la prochaine session de ce comité.

128. Plusieurs observations spécifiques peuvent être formulées à l'égard des réponses concernant l'importance des services fournis par le Secrétariat du Codex et leur niveau de performance. La conclusion générale est que les gouvernements hôtes apprécient la plupart des services fournis par le Secrétariat du Codex et qu'ils sont satisfaits du niveau de performance.

#### *7.4.1 Importance des services fournis*

129. Les services suivants fournis par le Secrétariat du Codex sont considérés comme moins importants ou utiles (lorsque trois gouvernements au moins ont attribué à l'importance une note de "0" ou "sans objet").

- avis sur le choix du lieu de la session;
- avis sur les critères de sélection d'un président;
- avis sur d'autres éléments de logistique, notamment plan de salle, documentation, utilisation du matériel de promotion;
- assistance technique pour la traduction du projet de rapport par le gouvernement hôte;
- assistance technique pour la traduction du rapport final par le gouvernement hôte;
- appui au gouvernement hôte pour mettre en place les capacités du Secrétariat national.

130. En ce qui concerne le lieu des sessions, un gouvernement hôte a estimé que le Secrétariat pourrait jouer un rôle plus actif lorsque celles-ci doivent se tenir hors du pays hôte, notamment en évaluant ces lieux en fonction de critères déterminés par le Secrétariat du Codex. Les services suivants sont en général considérés comme importants, mais peu pertinents compte tenu de l'expérience des gouvernements hôtes ayant répondu au questionnaire:

- avis sur le calendrier, y compris l'ouverture, les activités sociales et les éventuelles sessions nocturnes;
- aide à la traduction en fournissant des références;
- aide à la recherche d'interprètes qualifiés;
- appui au président pour renforcer les compétences.

---

<sup>14</sup> Lignes directrices à l'usage des gouvernements hôtes de Comités du Codex et de Groupes intergouvernementaux spéciaux, Manuel de procédure (Commission du Codex Alimentarius), 17<sup>ème</sup> édition, Organisation mondiale de la santé, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 2007.

### 7.4.2 Niveau de performance

131. Sur trois points, plusieurs gouvernements hôtes ont indiqué que les services pouvaient être améliorés (trois gouvernements hôtes au moins ont attribué une note de "0" ou "1"):

- aide à la conclusion des lettres d'entente et des protocoles d'accord;
- finalisation des documents de travail;
- téléchargement des textes adoptés du Codex sur le site web du Codex.

132. La conclusion dans les meilleurs délais des lettres d'entente et des protocoles d'accord est devenue beaucoup plus importante parce que les gouvernements transfèrent régulièrement le lieu des sessions en dehors de leur pays. Plusieurs gouvernements hôtes ont cité leur expérience récente en matière de lettres d'entente, indiquant que ce processus avait besoin d'être considérablement amélioré. Tant que les lettres d'entente ne sont pas signées, les invitations ne peuvent pas être envoyées. Un gouvernement hôte risque qu'une réunion ne puisse être tenue.

133. Ce n'est pas le Secrétariat du Codex mais une autre unité de la FAO qui est chargée des lettres d'entente (KCCO)<sup>15</sup>. Elle est au courant des problèmes qui ont été rencontrés. Il existe dans la pratique deux voies de communication: l'une, informelle entre le Secrétariat du Codex et les ministères de l'agriculture ou de la santé dont les représentants participent aux réunions du Codex. La voie formelle est celle qui existe entre la FAO (KCCO) et un ministère des affaires étrangères. En cas de difficultés, le Bureau juridique intervient également. KCCO est dans une certaine mesure préoccupé par le fait que le Secrétariat envoie des projets de lettre d'entente aux États membres qui ont fait part de leur intérêt à accueillir une réunion du Codex. Cette pratique pourrait être perçue comme une invitation à ouvrir des négociations alors qu'en réalité il n'y a peu près rien à négocier. Le Secrétariat du Codex a préparé un document de travail sur cette question pour la prochaine réunion de la Commission du Codex Alimentarius (trente-deuxième session), en connexion avec l'évaluation de la formule des hôtes conjoints.

134. Les observations relatives à la finalisation en temps voulu des documents de travail et l'affichage des textes adoptés du Codex sur le site web sont en cohérence avec celles formulées par les Points de contact en réponse au premier questionnaire. La non disponibilité des documents de travail en temps est un obstacle à la définition des positions nationales. Un gouvernement hôte a attribué cette situation à l'insuffisance des ressources dont dispose le Secrétariat.

### 7.4.3 Autres observations

135. Un gouvernement hôte a déclaré que le coût des voyages à l'étranger représentait une dépense importante pour tous ceux qui participent au Codex. Le recours au Secrétariat ou aux rapporteurs du gouvernement hôte durant les sessions des comités permettrait de réduire le montant des déplacements effectués par le Secrétariat du Codex. Par exemple certaines réunions pourraient être servies par un membre du Secrétariat du Codex qui travaillerait en étroite collaboration avec le Secrétariat et les rapporteurs de gouvernement hôte. Un autre gouvernement a suggéré que les membres du personnel du Codex se déplacent avec leur propre ordinateur portable pour enregistrer les débats d'une session ce qui faciliterait la rédaction du rapport. De façon général, le Secrétariat devrait employer les technologies modernes de traitement de texte lorsqu'il prend des notes à l'appui de ce qui s'est dit durant les sessions et durant l'adoption de l'ordre du jour. Il a été indiqué que certains gouvernements hôtes utilisent ce type de technologies et qu'il conviendrait d'évaluer ces procédés afin d'en généraliser l'emploi.

136. L'opinion du Secrétariat du Codex a été sollicitée sur la question de savoir s'il était opportun que les gouvernements hôtes contribuent à la rédaction des rapports des sessions du Codex. Afin de maintenir un haut niveau de qualité des rapports en matière d'uniformité, de cohérence du langage (c'est-à-dire style et terminologies propres au Codex, orthographe du système des Nations Unies, correction politique) le Secrétariat du Codex préfère rédiger les rapports plutôt que de partager cette tâche avec le gouvernement hôte. L'expérience acquise jusqu'ici montre que les inconvénients sont supérieurs aux avantages, s'il en existe.

---

<sup>15</sup> Division de la Conférence, du Conseil et du protocole (Département des connaissances et de la communication)



137. Prendre des notes et les convertir en un projet de rapport est un exercice intellectuel, pas seulement un enregistrement mécanique des interventions. Ces dernières sont condensées à l'essentiel tout en prenant des notes et sont regroupées dans le projet de rapport. Dans le rapport final, il peut être nécessaire de modifier l'ordre des interventions et la façon dont elles sont présentées afin de renforcer le flux logique et la concision du rapport. Chaque responsable choisit la méthode qui lui convient le mieux, y compris la langue (certains prennent des notes en anglais, d'autres dans la langue de l'intervention).

#### 7.3.4 Synthèse des principales conclusions pouvant être tirées du questionnaire destiné aux gouvernements hôtes

138. Principales conclusions:

- Les gouvernements hôtes sont raisonnablement satisfaits de l'aide fournie par le Secrétariat du Codex;
- Le Secrétariat doit pouvoir adapter les services qu'il fournit aux gouvernements hôtes, en fonction de l'expérience acquise et des besoins de chaque gouvernement;
- Il est urgent que soit amélioré le processus de conclusion des lettres d'entente entre les gouvernements hôtes (en particulier lorsque la session doit se tenir dans un autre pays) et la FAO;
- Le processus de finalisation des documents de travail pourrait être amélioré;
- Les textes adoptés du Codex devraient être affichés sur le site web immédiatement après chaque session de la Commission du Codex Alimentarius.

## 8 APPRÉCIATION, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### 8.1 Introduction

139. Le Codex traverse une période de transition dynamique. En 1994, les Accords de l'OMC reconnaissent officiellement les normes Codex. Depuis cette date, le Codex a pris une dimension politique plus grande et est donc davantage sujet à controverse. Étant donné la nature purement volontaire et technique de ses normes, le Codex avait pu jusque là évoluer dans un environnement plus calme. Cependant le monde évolue et les économies émergentes et les pays en développement sont de plus en plus influents dans les négociations internationales, y compris au sein du Codex. En substance, le Codex a élargi de manière considérable le champ de ses activités. Jusqu'au milieu des années 90, le Codex concentrait ses activités sur les normes de produits, des questions comme l'étiquetage des denrées alimentaires, les normes sur les substances chimiques dans les aliments. Le Codex applique maintenant intégralement les principes de travail de l'analyse des risques, facilitant les activités sur les normes liées à la santé, et a élaboré d'importantes normes et lignes directrices dans le domaine de la sécurité microbiologique des aliments, les biotechnologies et les systèmes d'importation et d'exportation.

140. En 2002, la FAO et l'OMS ont lancé l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires, la première évaluation à grande échelle du Codex depuis sa création en 1961/63. Les recommandations concernant le Codex ont presque été intégralement mises en œuvre, à l'exception d'une définition du consensus et le recours à des facilitateurs<sup>16</sup>. Les recommandations concernant le Secrétariat du Codex n'ont été appliquées que partiellement, ou autant que la FAO et l'OMS sont convenues de le faire.

141. Dans l'esprit de l'Évaluation conjointe de 2002, la FAO et l'OMS ont créé en 2003 le Fonds fiduciaire du Codex dans l'objectif de renforcer la participation des pays en développement du Codex. Cinq ans après sa création, le Fonds fiduciaire a contribué de manière notable à renforcer la participation des pays en développement provenant de toutes les régions aux réunions du Codex.

142. Malgré la mise en œuvre intégrale des recommandations relatives au Codex, la FAO et l'OMS ont présenté au CCEXEC en décembre 2007 une déclaration conjointe engageant le Codex à accélérer l'élaboration des normes Codex, en accordant la priorité aux questions liées à la santé et à moderniser ses

---

<sup>16</sup> ALINORM 08/31/Rep, par. 147 (Rapport de la trente et unième session de la Commission du Codex Alimentarius, 2008)

modalités de travail. Dans l'allocution d'ouverture de la session 2008 de la Commission du Codex Alimentarius, les représentants des organisations de tutelle ont rappelé ces problèmes.

143. Au cours de la même session de la Commission, les pays en développement ont exprimé leur profonde inquiétude au regard de la légitimité du Codex, étant donné que tous les membres ne sont pas encore à même de participer activement aux négociations du Codex, ni ne sont aidés à le faire, indépendamment du Fonds fiduciaire du Codex et de l'appui technique fourni par la FAO et l'OMS.

144. Le Secrétariat du Codex, un élément fondamental de l'organisation du Codex, fonctionne au centre de cette dynamique. En étroite collaboration avec les gouvernements hôtes et les points de contact nationaux du Codex dans les États membres, il est responsable de la continuité des activités du Codex. Sa performance sur le plan de l'efficacité et de l'efficacités ne peut être appréciée que dans le contexte de l'évolution intervenue depuis le début des années 90 et qui s'est poursuivie durant les cinq dernières années (la période prise en compte par la présente évaluation).

## 8.2 Résumé des conclusions

145. Les conclusions de l'Évaluation conjointe de 2002 sont, en fait, toujours valables. Les ressources supplémentaires du Secrétariat du Codex ont été rapidement absorbées par les nouvelles activités qui lui ont été confiées, découlant principalement du nouveau statut du CCEXEC en tant qu'organe de gestion de la Commission, y compris l'Examen critique et le suivi de l'avancement du Plan stratégique ainsi que les réunions annuelles de la Commission. En particulier, l'augmentation de la contribution de l'OMS a été complètement absorbée par la perte du taux de change du dollar EU contre l'euro.

146. Les entretiens qui se sont tenus et les réponses aux questionnaires indiquent un niveau de satisfaction raisonnable au regard de la performance du Secrétariat du Codex et des services fournis aux Points de contact nationaux et aux gouvernements hôtes.

147. Les changements introduits par le Secrétaire du Codex dans la gestion du travail semblent bien fonctionner, notamment le rôle explicite des deux fonctionnaires principaux chargés des normes alimentaires dans la gestion du travail et la rotation plus systématique des chargés des normes alimentaires auprès des organes subsidiaires du Codex. Il est souhaitable d'améliorer ultérieurement la notion d'équipe parmi le personnel du Codex et la communication au sein du Secrétariat.

148. Les fonctionnaires de la FAO reconnaissent tous, sans exception, le dur travail accompli par le Secrétariat et la bonne coopération qui existe entre leurs unités respectives et le Secrétariat. Les unités chargées de la traduction et de la publication ont signalé qu'elles apprécieraient une planification plus rigoureuse du flux de travail au sein du Secrétariat ce qui leur permettrait de mieux organiser leur travail. À l'occasion de l'Évaluation externe indépendante de la FAO, il a été mentionné que le Secrétariat devrait renforcer sa fonction de communication, également à l'égard du public au sens large. La communication active s'inscrit dans la nouvelle stratégie de la FAO. Il convient de noter que, suite à l'EEI, la FAO pourrait décider de décentraliser certaines de ses fonctions, comme la fourniture d'avis juridiques, ce qui aurait des conséquences importantes pour le Secrétariat.

149. Davantage de critiques se sont fait entendre à l'OMS. Elles sont en partie de nature politique et, pour le reste portent sur des aspects plus techniques. En ce qui concerne les questions de politique, il y a actuellement un désaccord entre la FAO et l'OMS sur la contribution de l'OMS au budget commun du Codex. L'OMS insiste pour obtenir une ventilation plus détaillée des chiffres du budget afin de mieux comprendre comment celui-ci est dépensé. La FAO, de son côté, est de plus en plus préoccupée de l'inégalité croissante des contributions respectives des organisations de tutelle au budget commun du Codex. Ces problèmes sont en étroite corrélation avec le Groupe de gestion FAO/OMS du Codex, dans lequel la FAO, l'OMS et le Secrétaire du Codex peuvent avoir des opinions ou des perceptions différentes sur le rôle de ce groupe. L'OMS regrette que le Secrétaire du Codex s'oppose à ce groupe en tant que structure de gestion. L'OMS est favorable à un rôle plus actif du Secrétariat du Codex. À son avis, le Secrétaire du Codex devrait créer au sein du Codex le sentiment que le changement est une urgence. Sur les aspects techniques, l'OMS est d'avis que le Secrétaire du Codex peut faire l'économie de dépenses en réduisant le

nombre des membres du personnel envoyés aux réunions du Codex; il pourrait aussi améliorer la logistique des réunions organisées par le Secrétariat (Commission et CCEXEC).

150. Les Points de contact du Codex sont dans l'ensemble "satisfaits" ou "très satisfaits" des services fournis par le Secrétariat du Codex. Ils ont néanmoins déterminé des domaines de travail qui demandent à être améliorés:

- diffusion en temps voulu des documents de travail et des autres documents et informations utiles;
- mise à jour rapide du site web du Codex, en particulier après chaque réunion de la Commission du Codex Alimentarius;
- réduction du nombre de messages envoyés par courrier électronique aux points de contact;
- amélioration du processus de réponse aux demandes des points de contact;
- amélioration de la fonction recherche sur le site web du Codex.

151. Plusieurs points de contact ont formulé des observations concernant le Fonds fiduciaire du Codex, soit sur les critères de sélection regardant l'admissibilité ou sur la gestion du Fonds et sur le rôle tel qu'il est perçu du Secrétariat dans le Fonds fiduciaire. Le fait que plusieurs points de contact aient formulé des observations sur le Fonds fiduciaire du Codex en relation avec la performance du Secrétariat du Codex ou même suggéré que le Secrétariat du Codex devrait jouer un rôle dans la gestion du Fonds fiduciaire du Codex, montre bien qu'il n'apparaît pas très clairement à l'extérieur qui est concrètement responsable de ce Fonds fiduciaire. Le Secrétariat du Codex n'est pas chargé du Fonds fiduciaire, dont la responsabilité incombe intégralement aux organisations de tutelle, tandis que l'OMS est chargé de son administration au jour le jour (examen des demandes d'admission, autorisations de voyage, etc.).

152. Les gouvernements hôtes sont raisonnablement satisfaits de l'aide fournie par le Secrétariat du Codex. Ces gouvernements ont aussi formulé des suggestions utiles sur la manière dont le Secrétariat pourrait améliorer les services rendus aux gouvernements hôtes:

- Le Secrétariat doit pouvoir adapter les services qu'il fournit aux gouvernements hôtes, en fonction de l'expérience acquise et des besoins de chaque gouvernement;
- le processus de conclusion des lettres d'entente entre les gouvernements hôtes (en particulier lorsque la session doit se tenir dans un autre pays) et la FAO doit être amélioré de toute urgence;
- Le processus de finalisation des documents de travail pourrait être amélioré;
- Les textes adoptés du Codex devraient être affichés sur le site web immédiatement après chaque session de la Commission du Codex Alimentarius.

### 8.3 Appréciation

153. Au titre du suivi donné à l'évaluation indépendante du Codex, la FAO et l'OMS ont alloué des ressources supplémentaires au Secrétariat du Codex. Ces ressources ont toutefois été rapidement absorbées par l'augmentation de la charge de travail. La dévaluation du dollar EU par rapport à l'Euro, entre 2003 et 2008 a eu des conséquences dramatiques sur le pouvoir d'achat du Secrétariat. En janvier 2003, un Euro valait environ 1 USD, au cours de l'été 2008 ce rapport est passé à 1,5. Selon les directives pour la préparation du budget 2002, le coût d'un poste P-5 affecté à Rome (Italie) était de 253 000 USD pour un exercice biennal; en 2008, le coût de ce même poste était de 436 000 USD.

154. À l'heure actuelle, trois membres du cadre organique ont été détachés auprès du Secrétariat du Codex par leurs gouvernements respectifs, mais ils devront quitter Rome dans le courant de l'année 2009, et il est possible qu'ils ne soient pas tous remplacés. Sans ces trois personnes, le Secrétariat sera dans l'impossibilité d'appuyer toutes les activités en cours dans le Codex et d'améliorer le travail courant comme indiqué dans le présent examen. Ces dernières années, le CCEXEC a accepté avec regret que le Secrétariat assume le service de trois réunions par exercice biennal alors qu'il devrait se réunir de préférence deux fois par an. Tout programme a besoin d'une masse critique, et le nombre actuel des effectifs est réellement à un niveau minimal. Avec le départ des fonctionnaires détachés et éventuellement du personnel temporaire (actuellement un membre du cadre organique avec des compétences en technologies de l'information travaille au sein du Secrétariat avec un contrat de courte durée) le Secrétariat n'a plus les moyens de s'acquitter de ses fonctions.

155. Fonctionner dans les limites des ressources humaines et financières actuelles signifie que seule une réduction importante du nombre des réunions du Codex permettrait de libérer les capacités voulues pour mettre en œuvre les améliorations nécessaires et démarrer de nouvelles activités, notamment celles liées aux questions identifiées dans la Déclaration conjointe comme nécessitant un rôle proactif de la part du Secrétariat.

156. Il est peu vraisemblable que les membres du Codex acceptent facilement une réduction importante du nombre des réunions. Sur la base des réponses au questionnaire destiné aux points de contact du Codex, la Commission du Codex Alimentarius continuera à avoir des opinions différentes sur la longueur des rapports. De même, il est probable que la politique de la Commission en matière de langues restera un sujet sensible. Sur ces problèmes, le Secrétariat du Codex et la Commission ne peuvent que manœuvrer avec prudence, en cherchant à trouver un équilibre entre l'égalité sans exclusive parmi les membres et une utilisation efficace des ressources. Mais il est douteux que des économies importantes puissent être réalisées dans ces domaines.

157. Plusieurs options sont proposées pour améliorer la gestion de la charge de travail et du déroulement des opérations au sein du Secrétariat, comme par exemple, l'utilisation des technologies de l'information à l'appui de ces processus, la planification plus systématique de certaines activités et la délégation de tâches administratives spécifiques du cadre organique aux services généraux.

158. Il existe aussi des facteurs susceptibles d'améliorer le fonctionnement du Secrétariat du Codex, mais ils ne relèvent pas du Secrétariat lui-même. De graves impérities font obstacle au fonctionnement de base du Secrétariat du Codex. Certaines sont liées aux procédures administratives de la FAO. D'autres proviennent de la nécessité de coordonner certaines questions avec les organisations de tutelles, par exemple en matière de communication, d'avis juridique, de budget mais aussi pour l'approbation officielle de l'ordre du jour provisoire des réunions du Codex. Il est fréquent que les contributions ou les autorisations nécessaires ne soient obtenues qu'après un laps de temps important, ce qui représente une perte de temps et une dépense d'énergie considérables pour le Secrétariat.

159. La présente évaluation a décrit les facteurs qui ont une incidence sur le bon fonctionnement du Secrétariat du Codex et ultimement sur celui de la Commission, mais que le Secrétariat ne contrôle pas. L'examen détaillé de ces facteurs n'entraîne pas dans le cadre de la présente évaluation. Il pourrait être utile d'effectuer une évaluation indépendante des relations de la FAO et de l'OMS au niveau de leur soutien du Codex, et en outre, de l'interaction de chaque organisation avec le Codex et le Secrétariat dans l'objectif d'améliorer le contexte dans lequel le Secrétariat doit fonctionner et si possible de renforcer l'autonomie relative du Secrétariat du Codex, ce qui était aussi l'une des recommandations de l'évaluation conjointe de 2002.

160. Les réunions annuelles de la Commission, que les organisations de tutelle et la Commission ont décidé en 2003, ont un impact considérable sur le Secrétariat du Codex et se traduisent chaque année par une répartition inégale de la charge de travail du Secrétariat, ce que d'autres unités de la FAO ressentent aussi. Les réunions biennales de la Commission, ce qui a été le cas pendant de nombreuses années avant 2003, entraînaient une charge de travail moins importante et permettaient une meilleure gestion du flux de travail. Les pics aigus de la charge de travail du Secrétariat découlant de la répartition inégale du travail avant et après une réunion de la Commission seront aplanis. Parallèlement, il faudrait s'efforcer sérieusement de redynamiser le CCEXEC en tant qu'organe de gestion de la Commission, ce qui était prévu dans les recommandations de l'évaluation conjointe de 2002. S'il advenait que la Commission se réunisse tous les deux ans, le CCEXEC devrait se réunir deux fois par an.

161. Dans le passé, le CCEXEC était habilité à avancer les propositions de l'étape 5 à l'étape 6 de la procédure par étapes du Codex. Ce pouvoir a été ôté au CCEXEC car il a semblé qu'il n'était pas suffisamment représentatif des membres du Codex et que seule la Commission devait prendre ce type de décision. À l'heure actuelle, le CCEXEC joue aussi un rôle important en donnant des avis à la Commission sur les nouvelles activités. Il est peu vraisemblable que le retour aux réunions biennales de la Commission retarde de manière significative l'élaboration et l'adoption des normes. Les règles en vigueur autorisent les organes subsidiaires à entreprendre de nouvelles activités en fonction des résultats de l'examen critique

effectué par le CCEXEC sous réserve de l'approbation ultérieure de la Commission dans les meilleurs délais possibles. De même pour les propositions à l'étape 5, le Secrétariat peut transmettre aux gouvernements les avant-projets de normes pour observations avant qu'ils n'aient été examinés à l'étape 5 par le CCEXEC et la Commission si cela est jugé nécessaire pour faire avancer les travaux.

162. Depuis l'évaluation conjointe de 2002, le Secrétariat du Codex a considérablement amélioré la communication relative au Codex. Le nouveau poste P-5 attribué au Secrétariat en 2003, est utilisé en particulier pour renforcer la fonction de communication dont l'importance est sans aucun doute appelée à croître. Le nombre des États membres augmente, grâce notamment au Fonds fiduciaire, aux efforts déployés par les organisations de tutelle et à l'engagement grandissant des membres du Codex. Le site web du Codex est devenu un outil de communication indispensable. Le public en général s'intéresse davantage au Codex, parfois malheureusement à l'occasion de campagne de désinformation hostiles. Le monde extérieur est enclin, pour tout ce qui concerne le Codex, à s'appuyer sur le Secrétariat du Codex plutôt que sur la FAO ou l'OMS. Les réponses aux questionnaires montrent que la communication entre le Secrétariat du Codex et les points de contact ainsi que le site web du Codex ont encore besoin d'être améliorés.

163. Le Secrétariat du Codex devrait constituer un réseau actif avec les points de contact et les gouvernements hôtes, en tant que réponse aux besoins de communication renforcée. Un site web bien conçu et mis à jour comme il se doit aurait une fonction déterminante dans un tel réseau. Des avis intéressants ont été exprimés au sein du Secrétariat visant à transformer le site web actuel de conception désuète en un environnement beaucoup plus dynamique, où les titulaires de compte peuvent trouver toutes les informations les concernant. Une telle transformation, nécessiterait une analyse approfondie des besoins des utilisateurs potentiels et pourrait aboutir à un site web fractionné en fonction des catégories de public. Une nouvelle approche de ce type doit être mise en place avec précaution, car les États membres doivent être dotés d'une infrastructure des technologies de l'information performante.

164. Une bonne part de la réussite de la collaboration entre un gouvernement hôte et le Secrétariat du Codex réside dans la qualité des relations de travail entre le Président et le Secrétariat national d'une part et les chargés des normes alimentaires du Secrétariat du Codex d'autre part. Dans certains cas, ces relations ont évolué au cours des années, donnant aux fonctionnaires chargés des normes alimentaires et à leurs homologues d'un gouvernement hôte l'occasion de se connaître, de découvrir les habitudes de travail des uns et des autres, d'anticiper les besoins réciproques et d'instaurer un climat de confiance.

165. Il est nécessaire de faciliter les nouvelles relations chaque fois qu'un changement intervient au sein du gouvernement hôte ou du Secrétariat du Codex. L'efficacité accrue exigée aujourd'hui ne permet plus le luxe d'attendre des années qu'une relation devienne mature et s'améliore.

166. Il pourrait être très utile qu'un gouvernement hôte ou le Secrétaire du Codex trouvent le moyen de faire se rencontrer pendant quelques jours un nouveau chargé des normes alimentaires et/ou un nouveau directeur de programme afin de se connaître et de rechercher comment améliorer l'efficacité des travaux et la satisfaction des clients.

167. L'importance accrue de la communication conforte l'idée d'impliquer davantage le Secrétariat dans les activités visant à faire mieux connaître le Codex aux États membres (renforcement des capacités). Le Secrétariat du Codex a une connaissance approfondie de tous les textes (adoptés et en projet) et des procédures du Codex et, à cet égard, est le mieux placé pour fournir ce type d'aide aux États membres. Une étroite collaboration devrait être établie avec les organisations de tutelles chargées du renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments.

168. Afin de rechercher de nouvelles voies pour les négociations internationales, il serait intéressant de s'enquérir auprès d'autres organisations intergouvernementales internationales (par exemple, CIPV<sup>17</sup>, IPPC<sup>18</sup> et OIE) et organisations non-gouvernementales internationales (par exemple, ISO) de la façon dont elles organisent les réunions, gèrent les flux de documents et la rédaction des rapports. Il pourrait en résulter des bonnes pratiques intéressantes que la Commission pourrait examiner et mettre en œuvre.

---

<sup>17</sup> Convention sur la diversité biologique

<sup>18</sup> Convention internationale pour la protection des végétaux.

169. Le Codex est l'un des plus importants programmes mixtes de la FAO et de l'OMS auquel des ressources importantes sont allouées. Le Groupe de gestion du Codex, qui comprend les Sous-directeurs généraux responsables de la FAO et de l'OMS, offre une possibilité unique de débattre à ce haut niveau de direction les grandes orientations concernant le Codex, y compris les questions de budget, et d'autres questions apparentées comme les avis scientifiques au Codex. La FAO, l'OMS et le Secrétaire du Codex devraient développer davantage cette plateforme informelle pour débattre les orientations, tout en reconnaissant à la Commission la prérogative de décider de ses priorités. Le Groupe de gestion devrait rester à l'écart de la gestion au jour le jour du Codex qui relève du Secrétaire du Codex.

170. En fonction de la présente évaluation, il est possible de faire une première estimation de la composition souhaitable du Secrétariat du Codex. Les besoins de renforcer la communication nécessiteraient un poste à plein temps du cadre organique. À l'heure actuelle un fonctionnaire principal chargé des normes alimentaires (P-5) consacre moins de la moitié de son temps à la communication, en raison des autres tâches qui lui sont confiées. Étant donné l'importance de la fonction technologies de l'information, le poste d'administrateur temporaire pour le Chargé de la gestion de l'information (P-2) devrait être transformé en poste permanent. Le départ des trois fonctionnaires détachés (qui ne seront pas intégralement remplacés) signifie une forte réduction des effectifs. Étant donné qu'ils participaient principalement aux activités ordinaires du Secrétariat, il serait préférable de les remplacer par deux fonctionnaires du cadre organique à titre permanent. La FAO a déjà décidé d'allouer au Secrétariat un poste supplémentaire du cadre organique (P-4) (379 000 USD par exercice biennal au coût de 2008-09). Des gains d'efficacité peuvent être réalisés grâce à une meilleure utilisation des technologies de l'information dans la gestion du flux de travail et certaines tâches devraient être déléguées des fonctionnaires du cadre organique au personnel des services généraux. Lorsqu'on augmente le nombre des fonctionnaires du cadre organique un juste équilibre doit être maintenu avec les effectifs des services généraux. Outre le nouveau poste P-4, il est conseillé d'affecter au Secrétariat deux autres postes du cadre organique et un poste des services généraux (un poste P-3, un poste P-4 et un poste G-3 correspondent à 849 000 USD par exercice biennal aux coûts de 2008-09). Le coût de la transformation du site web du Codex est d'environ 150 000 USD.

## 8.4 Conclusions

171. La présente évaluation du Secrétariat du Codex permet de tirer les conclusions suivantes:

- Il existe un niveau de satisfaction très élevé au regard de la performance du Secrétariat du Codex et de la qualité des services fournis;
- Certains domaines ont besoin d'amélioration, en particulier, une gestion plus rigide du flux de travail, la disponibilité en temps voulu des documents de travail dans les langues pertinentes, la mise à jour rapide du site web du Codex après chaque session de la Commission du Codex Alimentarius, la planification adéquate des publications, la conclusion en temps voulu des lettres d'entente et le renforcement des compétences linguistiques;
- Le Secrétariat devrait participer davantage et jouer un rôle plus proactif dans plusieurs domaines, comme le processus d'établissement des normes, l'orientation stratégique de la Commission, la communication avec les États membre et le public au sens large, y compris une tâche bien définie en matière de renforcement des capacités destiné aux points de contact du Codex et la recherche de nouvelles modalités de négociations internationales pour les normes alimentaires;
- La transformation du site web du Codex en un système interactif et son intégration dans le travail quotidien améliorera considérablement l'efficacité du Secrétariat du Codex;
- Les réunions annuelles de la Commission ont un impact considérable sur la charge de travail du Secrétariat et entraînent une répartition inégale de la charge de travail au cours de l'année;
- Le Secrétariat n'a pas les ressources suffisantes pour appuyer pleinement les activités courantes de la Commission et de ses organes subsidiaires en temps voulu et avec le niveau de qualité souhaitable;
- Les ressources actuelles ne permettent pas au Secrétariat de participer davantage et jouer un rôle plus proactif dans plusieurs domaines, comme le processus d'établissement des normes, l'orientation stratégique de la Commission, la communication avec les États membre et le public au sens large, y compris une tâche bien définie en matière de renforcement des capacités destiné aux points de contact du Codex et la recherche de nouvelles modalités de négociations internationales pour les normes alimentaires;
- L'efficacité du fonctionnement de base du Secrétariat du Codex, étant donné qu'il est administré selon les règles de la FAO et qu'il est soumis à d'autres procédures bureaucratiques des deux organisations de tutelle, pourrait être amélioré
- Il y a confusion parmi les États membres sur le rôle du Secrétariat du Codex au regard du Fonds fiduciaire du Codex.

### Tableau synthétique des recommandations

No.	Adressée à	Recommandation
1.	FAO et OMS	La FAO et l’OMS devraient convenir sans plus attendre de l’équilibre souhaitable de leur contribution au budget du Codex.
2.	FAO et OMS	La FAO et l’OMS devraient allouer des ressources suffisantes (personnel et hors personnel) au budget commun du Codex afin de créer un Secrétariat durable, à même d’appuyer les activités courantes du Codex, de mettre en œuvre les améliorations nécessaires de leurs opérations quotidiennes et de renforcer son rôle dans le processus d’établissement des normes, l’orientation stratégique de la Commission, la communication avec les États membres et le public au sens large, y compris une tâche bien définie en matière de renforcement des capacités des points de contact du Codex, de rechercher de nouvelles modalités de négociations internationales sur les normes alimentaires.
3.	FAO et OMS	La FAO et l’OMS devraient décider en temps voulu du budget du Codex pour un exercice biennal et autoriser le Secrétariat du Codex à utiliser un compte d’épargne qui lui permettrait de reporter des fonds d’un exercice biennal sur le suivant en cas de solde positif à la fin d’un exercice biennal.
4.	FAO et OMS	La FAO et l’OMS devraient améliorer leur communication sur le Fonds fiduciaire du Codex, en particulier pour ce qui concerne les responsabilités de la gestion du Fonds.
5.	FAO et OMS	La FAO et l’OMS devraient lancer une évaluation conjointe de leurs relations en ce qui concerne leur appui au Codex et l’interaction de chacune des organisations avec le Codex afin d’améliorer l’efficacité du Codex et de renforcer son autonomie relative le cas échéant
6.	Secrétariat du Codex	Le Secrétariat du Codex devrait améliorer les opérations quotidiennes, grâce notamment à: <ul style="list-style-type: none"> <li>• une gestion plus rigide du flux de travail</li> <li>• la disponibilité en temps voulu des documents de travail</li> <li>• la finalisation dans les meilleurs délais des textes adoptés, y compris l’affichage sur le site web</li> <li>• la planification adéquate des publications</li> <li>• la conclusion en temps voulu des lettres d’entente</li> <li>• le renforcement des compétences linguistiques</li> </ul>
7.	Secrétariat du Codex	Le Secrétariat du Codex devrait jouer un rôle plus actif dans le processus d’établissement des normes et l’orientation stratégique de la Commission du Codex Alimentarius et rechercher de nouvelles forme de négociations internationales sur les normes alimentaires.
8.	Secrétariat du Codex	Le Secrétariat du Codex devrait améliorer la communication avec les gouvernements hôtes, les États membres par le biais des Points de contact nationaux du Codex et le public au sens large et rechercher de nouveaux modes de communication.
9.	Secrétariat du Codex	Le Secrétariat du Codex devrait repenser fondamentalement le site web du Codex comme une fonction de communication plus proactive avec les membres, les organisations ayant le statut d’observateur et le public au sens large.
10.	Secrétariat du Codex	Le Secrétariat du Codex devrait intégrer davantage les technologies de l’information dans le travail quotidien du Secrétariat
11.	Commission du Codex Alimentarius, FAO et OMS, Secrétariat du Codex	Il est recommandé de revenir aux réunions biennales de la Commission du Codex Alimentarius et parallèlement de revitaliser le CCEXEC



## Annexe 1

### **Évaluation de la capacité du Secrétariat du Codex à s'acquitter de ses fonctions de manière efficace (Plan stratégique du Codex 2008-2013 / Activité 3.7) Cadre de référence**

#### **1. Généralités**

À sa trentième session (juillet 2007) la Commission du Codex Alimentarius a adopté le Plan stratégique de la Commission pour 2008- 2013. Son activité 3.7, dans le cadre de l'Objectif 3 «Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail», demande d'effectuer une évaluation de la capacité du Secrétariat du Codex (FAO/AGNC), activité qui doit être achevée en 2009.

Le Cadre de référence a été préparé par le Secrétariat du Codex en consultation avec le Service de l'évaluation de la FAO (PBEE) et a été présenté au Comité exécutif de la Commission, à sa soixante et unième session tenue en juin 2008, en tant que document de séance CRD 7. Les observations formulées à cet égard ont été notées dans son rapport (ALINORM 08/31/3A).

L'OMS a aussi été informée du champ d'application et du processus de l'évaluation. Il a été convenu que l'OMS serait consultée pour la sélection d'un consultant extérieur et que ce dernier s'entreferait avec les fonctionnaires de l'OMS, notamment durant la conduite de l'évaluation.

#### **2. But de l'évaluation**

*Description: Évaluer l'efficacité et les besoins en ressources du Secrétariat du Codex pour la gestion des travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires et la communication avec les services centraux de liaison avec le Codex et l'appui à ces services.*

*Produits: Rapport à la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-deuxième session (juin 2009) sur le sur le personnel et les autres ressources fondamentales.*

La présente évaluation n'est pas destinée à faire double emploi avec l'Évaluation conjointe du Codex réalisée en 2002 et dont la mise en œuvre a été achevée en 2007. Tout en tenant pleinement compte des conclusions de l'évaluation précédente, la présente évaluation sera axée sur l'efficacité et les besoins en ressource du Secrétariat du Codex, étant donné en particulier les changements intervenus dans le fonctionnement de la Commission du Codex Alimentarius durant ces dernières années. Ces changements sont notamment les suivants:

- Sessions annuelles de la Commission et non plus biennales;
- Fréquence accrue des réunions du Comité exécutif (3 à 4 sessions par exercice biennal);
- Nombre accru des sessions du Codex ces dernières décennies;
- Nouvelles fonctions assignées au Comité exécutif telles que l'examen critique, le suivi de la mise en application du Plan stratégique et l'évaluation des demandes d'admission au statut d'observateur;
- Utilisation accrue des fonctions Internet et d'autres moyens électroniques de communication avec les États membres et les observateurs;
- Besoins des Points de contact du Codex (nature et fréquence de la diffusion des informations émanant du Secrétariat du Codex; assistance ponctuelle du Secrétariat du Codex);
- Besoins des gouvernements hôtes (aide aux secrétariats des gouvernements hôtes durant la préparation, l'organisation et le suivi des sessions du Codex; aide aux organes travaillant par correspondance et aux groupes de travail physiques ou électroniques).

L'évaluation peut avoir un impact sur la préparation du budget du Codex pour l'exercice biennal 2010-2011 et contribuer à des améliorations éventuelles du mode de fonctionnement du Secrétariat du Codex.

#### **3. Portée de l'évaluation**

L'évaluation porte sur les aspects suivants:

- Ressources humaines et non humaines du Secrétariat du Codex;
- Services requis pour les réunions du Codex assurés directement par le Secrétariat du Codex
- Services requis par les gouvernements hôtes d'organes subsidiaires du Codex;
- Services requis par les Points de contact du Codex;
- Capacités du Secrétariat du Codex en matière de communication et de publication;
- Communication et coordination avec les organisations internationales.

#### **4. Rôles assignés dans l'Évaluation**

Le Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius est chargé de superviser et de coordonner l'évaluation. Il consultera les unités pertinentes de la FAO et de l'OMS selon qu'il convient. Il sera demandé à la FAO et à l'OMS de donner leur avis sur le rapport définitif.

Un consultant externe de haut niveau, qui sera choisi en consultation avec FAO/AGN et OMS/FOS, réalisera l'évaluation avec le soutien méthodologique du Service de l'évaluation de la FAO (PBEE). Le consultant externe de haut niveau sera aidé, si nécessaire, par un consultant auxiliaire pour le traitement et l'analyse des données.

#### **5. Méthodologie**

Les méthodes suivantes seront utilisées dans l'évaluation:

- Étude documentaire. sur la base des documents existants et des statistiques sur l'accès au site web du Codex;
- Analyse SWOT (analyse de force, faiblesse, opportunité et menace) concernant le personnel du Secrétariat du Codex;
- Entretiens avec le personnel du Secrétariat du Codex (cadre organique et services généraux), le personnel de la FAO (par exemple, AGNS, AGPP, FII, LEGA) et de l'OMS (par exemple, FOS, NUT, LEG);
- Enquêtes par questionnaires-échantillon auprès des Points de contact du Codex, des secrétariats des gouvernements accueillant des organes du Codex).

Le processus d'évaluation se déroulera conformément aux Directives de la FAO pour l'auto-évaluation, avec les modifications qui pourraient être nécessaires.

#### **6. Résultats de l'évaluation**

Un projet de rapport sera rédigé avant la fin décembre 2008, pour examen par AGNC et PBEE. Un rapport final, tenant compte des observations formulées par AGNC et PBEE, devrait être présenté fin janvier 2009.

La FAO et l'OMS, le Secrétariat du Codex fourniront leurs observations finales fin février 2009.

Le rapport final, ainsi que les observations officielles, sera présenté au Comité exécutif (soixante-deuxième session) et à la Commission du Codex Alimentarius (trente-deuxième session) en juin et juillet 2009.

## Annexe 2

## Liste des personnes interviewées par le Consultant

FAO	Unité	Nom	Fonction	
	AGNC, Codex Secrétariat	M. Kazuaki Miyagishima	Secrétaire du Codex	
		Mme Selma Doyran	Fonctionnaire principal chargé des normes alimentaires	
		M. Tom Heilandt	Fonctionnaire principal chargé des normes alimentaires	
		Mme Noriko Iseki	Fonctionnaire principal chargé des normes alimentaires	
		Mme Annamaria Bruno	Chargée des normes alimentaires	
		M. Jeronimas Maskeliunas	Chargé des normes alimentaires	
		Mme Gracia Brisco	Chargée des normes alimentaires	
		Mme Verna Carolissen	Chargée des normes alimentaires	
		M. Masashi Kusukawa	Chargé des normes alimentaires	
		M. Ymshik Lee	Chargé des normes alimentaires	
		M. Roberto Sciotti	Chargé de la gestion de l'information	
		Mme Jocelyne Farruggia	Secrétaire	
		Mme Valeria Scorza	Commis	
		Mme Daniela Salvi	Adjointe chargée des documents	
		Mme Patricia Lezzi	Adjointe chargée des documents	
		Mme Raquel Imbermann	Commis (correctrice d'épreuves)	
		Mme Florence Martin de Martino	Commis (correctrice d'épreuves)	
		M. Peter Di Tommaso	Commis dactylographe	
		AGND	M. Ezzeddine Boutrif	Directeur, Division de la nutrition et de la protection des consommateurs
		AGNS	Mme Sarah Cahill	Nutritionniste (microbiologie alimentaire)
	Mme Renata Clark		Nutritionniste (sécurité sanitaire des aliments)	
	Mme Mary Kenny		Nutritionniste (Contrôle des aliments et protection du consommateur)	
	Mme Catherine Bessy		Nutritionniste (Science de l'alimentation)	
	AGPP	M. Mike Robson	Chargé des systèmes	
		Mme Zhen Yang	Co-secrétaire FAO de la JMPR	
	LEGA	M. Antonio Tavares	Chef du Service des affaires juridiques générales	
	KCCO	M. Stephen Dowd	Chef de la Sous-Division de la Conférence, du Conseil et des relations avec les gouvernements	
		Mme Isabella Pontecorvo	Chargée de la correspondance	
	KCCM	M. Fernando Servan	Fonctionnaire principal chargé de programme	
		M. Pierre Fournier	Chef du groupe de l'interprétation	
	KCI	M. Nicholas Parsons	Directeur, Division de la Communication	
	KCIR	Mme Sharon Lee Cowan	Chef, Sous-division des relations publiques et de la promotion	
	KCII	M. Steven Dembner	Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques	

<b>OMS</b>	FOS	M. Jorgen Schlundt	Directeur, sécurité sanitaire des aliments, maladies d'origine alimentaire et zoonoses
		M. Peter Benembarak	Chercheur
		Mme Angelika Tritscher	Co-secrétaire OMS de la JMPR et du JECFA
		Mme Catherine Mulholland	Administratrice, Fonds fiduciaire du Codex
	NUT	Mme Chizuru Nishida	Chercheuse
<b>CAC</b>		Mme Karen Hulebak	Présidente de la Commission du Codex Alimentarius

**Annexe 3****QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX  
POINTS DE CONTACT NATIONAUX DU CODEX**

Les fonctions essentielles des Points de contact du Codex sont énoncées dans le Manuel de Procédure (dix-septième édition, Section II). Certaines de ces fonctions sont directement liées aux services fournis par le Secrétariat du Codex. D'autres se rapportent davantage aux responsabilités des Points de contact dans leur pays ou leur région mais sont appuyés par les services fournis par le Secrétariat du Codex.

Ces fonctions essentielles sont les suivantes:

- Servir de lien entre le Secrétariat du Codex et les pays membres
- Coordonner toutes les activités relevant du Codex au sein de leur pays
- Recevoir tous les textes définitifs du Codex (normes, codes d'usages, directives et autres textes à caractère consultatif) et les documents de travail des sessions du Codex et s'assurer qu'ils sont distribués aux personnes intéressées dans leur pays
- Envoyer des observations sur les documents ou propositions du Codex à la Commission du Codex Alimentarius ou à ses organes subsidiaires et/ou au Secrétariat du Codex
- Travailler en étroite collaboration avec le Comité national du Codex lorsqu'un tel comité existe. Le Point de contact du Codex sert de lien avec l'industrie agroalimentaire, les consommateurs, les négociants et toutes les autres parties concernées afin que le gouvernement dispose d'un éventail approprié de conseils politiques et techniques sur lesquels fonder ses décisions concernant les problèmes soulevés dans le cadre des travaux du Codex
- Servir d'intermédiaire pour l'échange d'informations et la coordination des activités avec d'autres membres du Codex
- Recevoir les invitations aux sessions du Codex et transmettre aux présidents concernés et au Secrétariat du Codex les noms des participants de leur pays
- Conserver une collection des textes définitifs du Codex<sup>19</sup>
- Assurer la promotion des activités du Codex dans leur pays

**Question 1: Prière de nous dire qui vous êtes**

- a) Nom du pays:
- b) Votre appartenance (ministère/département/unité):
- c) Vous assurez les fonctions de Point de contact approximativement depuis: ans et mois
- d) Votre nom (*pas obligatoire*):

**Question 2: Importance/Qualité des services fournis par le Secrétariat du Codex**

- a) Le Secrétariat du Codex fournit différents services aux Points de contact du Codex qui permettent à un membre du Codex de participer effectivement au processus normatif du Codex.

Prière d'évaluer ces services en fonction des barèmes suivants:

**Importance** de ce service pour vous acquitter de vos fonctions:

- 0: Moins important
- 1: Important
- 2: Très important

Le niveau de **performance** selon vous du Secrétariat du Codex:

- 0: médiocre – doit être amélioré
- 1: acceptable mais pourrait être amélioré
- 2: satisfaisant
- 3: très bon

---

<sup>19</sup> A perdu une grande partie de son utilité depuis que le Codex a adopté la publication électronique; le Secrétariat du Codex appuie leur fonction de « vitrine du Codex » de différentes façons.

Type de service fourni	Importance	Performance
Rapports de session (ALINORM)		
CD-ROM du Codex Alimentarius		
CD-ROM NGAA (Norme générale sur les additifs alimentaires)		
Fascicules thématiques sur des textes du Codex (séries B5)		
Manuel de procédure		
Documents de travail des sessions du Codex		
Lettres circulaires		
Envoi de rappels avant les dates limites de soumission des observations écrites		
Envoi d'avis concernant les groupes de travail		
Envoi d'avis concernant le Fonds fiduciaire du Codex		
Traitement des observations formulées par les membres en réponse aux Lettres circulaires		
Invitations officielles et ordres du jour provisoires des sessions de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires		
Matériel de sensibilisation: Affiches		
Matériel de sensibilisation: Cartes postales		
Matériel de sensibilisation: DVD, Vidéo		
Matériel de sensibilisation: Brochures du Codex (format A-5)		
Plaquette « Comprendre le Codex Alimentarius »		
Dépliant « Guide à l'intention des délégués assistant pour la première fois à une session »		
Informations sur les voyages et les hôtels		
Informations et nouvelles liées à la sécurité sanitaire des aliments en provenance de la FAO ou de l'OMS		
Information sur les avis de vacance de poste à la FAO et à l'OMS		
Mise à jour du site web du Codex ( <a href="http://www.codexalimentarius.net">www.codexalimentarius.net</a> )		
Réponses aux demandes émanant des Points de contact du Codex (par téléphone, courrier électronique, télécopie ou courrier postal)		
Participation du personnel du Secrétariat du Codex en tant qu'orateur aux séminaires/ateliers nationaux, régionaux ou internationaux organisés par la FAO, l'OMS, l'OMC ou d'autres institutions internationales (les responsables des Points de contact du Codex sont souvent des participants/bénéficiaires de ces activités)		
Personnel du Secrétariat du Codex auteur d'articles dans des magazines ou des périodiques		

b) Si vous avez attribué « 0 » ou « 1 » pour la performance de l'un des services énumérés au point a), prière d'indiquer pourquoi vous n'êtes pas satisfait, quelles mesures le Secrétariat du Codex devrait prendre pour améliorer le niveau des services qui vous sont fournis:

c) Quels autres services le Secrétariat du Codex devrait-il fournir et pourquoi?

### Question 3: Communication avec le Secrétariat du Codex

a) Le Secrétariat du Codex communique activement avec les Points de contact du Codex par le biais des listes de courrier électronique du Codex et reçoit les observations et autres communications émanant des Points de contact.

Prière de marquer d'un « x » la colonne appropriée, si vous êtes d'accord, pas d'accord ou sans opinion avec les affirmations suivantes:

Affirmation	d'accord	pas d'accord	sans opinion
Trop de messages du Codex arrivent sans arrêt dans ma boîte à lettres électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les fichiers joints sont trop lourds	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai du mal à trier les messages du Codex qui sont utiles pour moi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je reçois trop d'avis qui ne concernent pas le Codex	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je n'ai pas d'accès permanent aux messages électroniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les messages que j'ai envoyés au Secrétariat du Codex se sont perdus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je ne reçois pas de réponses du Secrétariat du Codex ou alors après un laps de temps trop long	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D'autres personnes appartenant à mon gouvernement ont envoyé des réponses aux Lettres circulaires ou des observations sans m'en informer en tant que Point de contact du Codex	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

b) Si vous avez identifié des problèmes de communication avec le Secrétariat prière de donner des détails et d'indiquer comment vous pensez que la situation pourrait être améliorée.

### Question 4: Le site web du Codex ([www.codexalimentarius.net](http://www.codexalimentarius.net))

Les services fournis par le Secrétariat du Codex par le biais du site web du Codex prennent une importance grandissante. Utilisez-vous ce service et en êtes-vous satisfait?

Prière de noter le service dans chacune des colonnes, conformément aux barèmes suivants:

#### Fréquence d'utilisation:

- 0: Rarement/jamais
- 1: Quelquefois par mois
- 2: Quelquefois par semaine
- 3: Chaque jour

#### Qualité/satisfaction au regard de la page web:

- 0: médiocre – doit être améliorée
- 1: acceptable mais pourrait être améliorée
- 2: satisfaisante
- 3: très bonne

Page dans le site web du Codex (www.codexalimentarius.net)	Fréquence d'utilisation	Qualité/ satisfaction
<b>Site web du Codex en général</b>		
<b>À propos du Codex</b>		
Comprendre le Codex		
Comités et groupe spéciaux		
Membres		
Organisations internationales		
Manuel de procédure		
Gestion des normes		
Planification stratégique		
Évaluation du Programme du Codex		
Contact		
<b>Réunions et événements</b>		
Prochaines réunions du Codex		
Rapports		
Lettres circulaires		
Enregistrements audio		
Guide à l'intention des délégués		
<b>Normes officielles</b>		
Normes Codex officielles		
LMR pesticides		
LMR médicaments vétérinaires		
GSFA Online (Additifs alimentaires)		
Publications spéciales		
Ventes des publications		
<b>Sites liés au Codex</b>		
<b>Liens vers d'autres sites</b>		
<b>Avez-vous des problèmes d'interruption de service?</b> (prière de cocher d'un « x »)		<input type="checkbox"/>

b) Si vous avez attribué « 0 » ou « 1 » à l'une des pages énumérées au point a), prière d'indiquer de façon détaillée les raisons de votre insatisfaction et ce qui pourrait être fait pour l'améliorer.

c) Quels autres services le Secrétariat du Codex pourrait fournir sur le site web et pourquoi?

### Question 5: Satisfaction d'ensemble

a) Êtes-vous dans l'ensemble satisfait des services fournis par le Secrétariat du Codex?

0  pas satisfait      1  relativement satisfait      2  satisfait      3  très satisfait

b) Au cas où vous auriez attribué « 0 » ou « 1 » en réponse au point a), prière d'indiquer pourquoi vous n'êtes pas satisfait et quelles mesures devraient être prises pour améliorer le niveau de service qui vous est fourni:

Merci.  
Octobre 2008



**Annexe 4****QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX GOUVERNEMENTS HÔTES DES ORGANES SUBSIDIAIRES  
DU CODEX*****Introduction***

Les gouvernements hôtes des organes subsidiaires du Codex sont aidés dans l'exercice de leurs fonctions par le Secrétariat du Codex. Le présent questionnaire permet d'évaluer le niveau attribué aux services fournis par le Secrétariat du Codex (avant, pendant et après une session du Codex).

***Question***

a) Le Secrétariat du Codex fournit différents services aux gouvernements hôtes des comités du Codex (y compris les comités régionaux de coordination et les groupes intergouvernementaux spéciaux) avant, pendant et après une session du Codex, et ce de manière permanente. Comment évaluez-vous l'importance de ces services et dans quelle mesure la performance du Secrétariat du Codex vous donne-t-elle satisfaction?

Prière d'attribuer une note à chaque service indiqué dans le tableau ci-après, en fonction des barèmes suivants:

L'**importance** de cette fonction en tant que gouvernement hôte:

- 0: moins importante / moins utile
- 1: importante
- 2: très importante

Le niveau que vous attribuez au niveau de **performance** du Secrétariat du Codex:

- 0: médiocre- doit être amélioré
- 1: acceptable mais pourrait être amélioré
- 2: satisfaisant
- 3: très bon

Type de service fourni	Importance	Performance
<i>avant la session</i>		
Facilitation de la conclusion des lettres d'entente et des protocoles d'accord		
Avis sur le choix du lieu de la session		
Avis sur les critères de sélection d'un président		
Préparation de l'ordre du jour		
Avis sur le calendrier, y compris l'ouverture, les réceptions et les éventuelles sessions de nuit		
Avis sur les autres aspects logistiques, y compris plan de salle, documentation, utilisation du matériel de promotion		
Avis donnés "à l'avance" au Secrétariat national et/ou au Président sur les questions de procédure ou de fond importantes		
Envoi des documents (Manuel de procédure, etc.) de Rome vers le lieu de la réunion		
Diffusion des invitations		
Finalisation des documents de travail		
Aide à la traduction en fournissant des références		
Aide à l'identification d'interprètes compétents		

<b>Type de service fourni</b>	<b>Importance</b>	<b>Performance</b>
Compilation des réponses aux lettres circulaires		
Préparation de notes d'information pour le Président		
Mise au courant du Président		
Avis aux groupes de travail avant la session sur les questions de procédure et techniques		
<i>durant la session</i>		
Avis au Président en matière de procédure		
Avis au Président sur les questions de fond		
Rédaction du rapport de la session		
Avis sur des questions ponctuelles de logistique		
Avis aux groupes de travail pendant la session sur les questions de procédure et techniques		
Aide au Président pour l'adoption du rapport		
Aide technique à la traduction du projet de rapport par le gouvernement hôte		
<i>après la session</i>		
Préparation de la version prête pour l'impression du rapport final		
Aide technique à la traduction du rapport final par le gouvernement hôte		
Préparation et diffusion en temps voulu des lettres circulaires		
Avis aux groupes de travail autonomes sur les questions de procédure et techniques		
Mise à jour des bases de données (LMR pour les résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires, Limites maximales pour les additifs alimentaires (NGAA))		
Affichage des textes adoptés du Codex sur le site web		
<i>Permanent</i>		
Organisation des réunions informelles des présidents du Codex		
Apporter un appui au Président en matière de renforcement des compétences		
Appui au gouvernement hôte pour le renforcement des capacités du Secrétariat national		

b) Si vous avez attribué « 0 » ou « 1 » à l'un des services, prière d'expliquer pourquoi vous n'êtes pas satisfait et d'indiquer les mesures qui devraient être prises pour améliorer le niveau du service fourni.

c) Quels services autres que ceux mentionnés ci-dessus souhaiteriez que le Secrétariat du Codex fournisse? et pourquoi?

**Renseignements concernant la personne interrogée:**

- a) Nom de l'organe subsidiaire du Codex:
- b) Pays hôte:
- c) Votre appartenance (ministère/département/unité):
- d) Votre nom (*pas obligatoire*):

Merci.  
Octobre 2008

## Réponse de la Direction à l'évaluation de la capacité du Secrétariat du Codex

### FAO, OMS, Secrétariat du Codex

(Avril 2009)

#### A. Réponse générale à l'Évaluation

La Direction de la FAO a étudié attentivement le rapport et les recommandations de l'Évaluation de la capacité du Secrétariat du Codex à s'acquitter de ses fonctions de manière efficace, et souhaite féliciter le Consultant et le Secrétariat du Codex pour la qualité de l'analyse réalisée et la valeur des recommandations fournies. Comme il est indiqué à la section B ci-après, la FAO approuve la plupart des recommandations; néanmoins, la FAO estime nécessaire de préciser certains des points soulevés dans le rapport, notamment:

**Renforcement des capacités:** Le rapport indique qu'il est besoin d'un tâche bien définie de renforcement des capacités destiné aux Points de contact du Codex, et que le Secrétariat du Codex souhaiterait être chargé des activités de renforcement des capacités liées au Codex et à ses activités fondamentales, au lieu de fournir des contributions à la FAO et à l'OMS comme c'est le cas actuellement.

- La FAO est d'avis que les cours et ateliers de formation liés au Codex et mis en œuvre par la FAO/OMS avec la participation de membres spécifiques du Secrétariat du Codex se sont avérés d'une grande efficacité et appréciés par les participants. Ils assurent d'une part la fourniture des informations les plus récentes sur les procédures du Codex et d'autre part l'expérience de la FAO dans le domaine de la formation et de la corrélation des activités du Codex à toute la gamme des activités de contrôle des aliments.

- La FAO convient que les membres du Secrétariat du Codex devraient jouer un rôle plus dynamique dans le renforcement des capacités, par exemple dans les séminaires sur le format SPS, les séminaires sur la façon dont le Codex fonctionne, dont il prépare et présente les documents Codex, etc. Toutefois, nous pensons qu'il faudrait instaurer une communication et une planification de meilleure qualité entre le personnel de la FAO/OMS et le Secrétariat du Codex afin de délimiter clairement les responsabilités et d'assurer la cohésion entre les activités de renforcement des capacités du Codex dans les pays et les autres activités de renforcement des capacités de la FAO dans les mêmes pays. Le Point de contact du Codex par exemple est souvent un acteur important dans un système beaucoup plus vaste de contrôle des aliments au niveau national.

- La FAO appuie la participation des membres du Secrétariat du Codex à l'élaboration des outils et matériels de formation concernant le Codex et les questions apparentées de sécurité sanitaire des aliments.

**Efficiences du Codex:** Le rapport mentionne que "étant donné qu'il est administré selon les règles de la FAO et qu'il est soumis à d'autres procédures bureaucratiques des deux organisations de tutelle, il pourrait devenir une unité distincte de la FAO". La FAO n'est pas d'accord avec cette assertion, ou suggestion. Les procédures administratives sont nécessaires dans toutes les administrations publiques et sont décidées par les organes directeurs afin de garantir la gestion correcte des fonds publics, la transparence, l'obligation redditionnelle et d'autres principes importants. Dans le cadre du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO, approuvé par la Conférence en novembre 2008, la FAO procède à la réforme de ses processus administratifs afin de renforcer l'efficacité. Depuis 2003, le Secrétariat du Codex est devenu un Service, avec à sa tête un Chef de service (le Secrétaire du Codex) et fonctionne déjà de manière très autonome avec une entité de programme bien définie et un budget distinct. À des fins de gestion, le secrétariat d'un organe intergouvernemental doit être rattaché sur le plan administratif à une structure dans l'Organisation pour pouvoir fonctionner.

**Groupe de gestion du Codex:** La FAO et l’OMS ont tenu une série de réunions ponctuelles de haut niveau (au niveau des Sous-directeurs généraux) pour examiner les questions de gestion du Codex. À la suite des recommandations de l’Évaluation du Codex de 2002, et depuis 2004, ces réunions sont devenues plus formelles et périodiques (une fois par an). Ces réunions portaient non seulement sur les problèmes du Codex mais aussi sur d’autres questions apparentées (fourniture d’avis scientifiques et renforcement des capacités liées au Codex). La FAO estime que cet arrangement convient parfaitement pour superviser le Codex et les activités liées au Codex et assurer qu’il répond aux attentes des États membres.

**Relations entre la FAO et l’OMS dans l’appui apporté au Codex:** Il importe de préciser si cette recommandation concerne l’appui FAO/OMS aux aspects de gestion et de budget de la FAO et de l’OMS à l’égard du fonctionnement du Codex ou si elle porte aussi sur les efforts conjoints déployés pour soutenir techniquement les travaux du Codex et donc faciliter le travail du Secrétariat du Codex. Pour ce qui concerne ce dernier aspect, les deux organisations ont instauré depuis 2004 un processus consultatif visant à renforcer leur collaboration, et ce afin d’améliorer la fourniture d’avis scientifiques au Codex qui est un outil important pour la rapidité, le fondement scientifique et la transparence des travaux du Codex. Ce processus a eu des retombées importantes, notamment le Cadre FAO/OMS pour la fourniture d’avis scientifique sur la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition et une collaboration renforcée entre les points focaux sur les avis scientifique dans les deux organisations et les membres des différents secrétariats conjoints des groupes et réunions d’experts scientifiques et les membres respectifs du Secrétariat Codex. Malheureusement, l’évaluation réalisée n’a pas abordé l’interaction importante nécessaire entre les membres du Secrétariat du Codex et les fonctionnaires FAO/OMS chargés des avis scientifiques.

La Direction de l’OMS estime que l’évaluation fournit une documentation de référence utile sur les activités courantes du Secrétariat du Codex et sur la façon dont le Secrétariat conçoit son rôle et ses fonctions. Elle offre aussi des indications sur le contexte dans lequel le Secrétariat fonctionne. Cependant, l’évaluation ne présente pas une analyse claire du rôle de l’OMS et des difficultés qu’elle rencontre dans le soutien et la collaboration qu’elle apporte au Secrétariat. L’évaluation semble centrer ses recommandations sur ce dont le Secrétariat pense avoir besoin plutôt que sur les besoins de la Commission du Codex Alimentarius et des États membres. En particulier:

**Rédaction des rapports:** L’assistance des pays hôtes devrait être reconsidérée; il s’agit d’un moyen efficace pour réduire la charge de travail du Secrétariat Codex. Des lignes directrices précises devraient être élaborés sur la manière de rédiger les rapports du Codex (exactement comme cela a été fait pour les rapports du JECFA)

**Nombre de personnel du Codex assurant le service des sessions du Codex:** Bien que le rapport signale que seuls trois responsables du Secrétariat du Codex participent aux réunions du Codex, dans la pratique ils sont parfois plus nombreux, et l’on pourrait penser qu’avec le soutien efficace du pays hôte, un seul fonctionnaire suffirait pour certains comités.

**Relation entre la FAO et l’OMS dans le soutien au Codex:** Il ne semble pas que soit examiné le fait que l’attribution de ressources supplémentaires au Secrétariat du Codex de la part de la FAO ou de l’OMS aurait des incidences négatives sur les ressources disponibles pour les activités d’avis scientifiques, qui constituent actuellement la base des travaux du Codex.

**Besoins en ressources du Secrétariat du Codex:** Il manque à l’évidence dans le rapport une description des solutions possibles si des ressources supplémentaires n’étaient pas disponibles; le pour et le contre des différents scénarios devraient être examinés.

Le Secrétariat du Codex présente dans la section B ci-après ses réponses aux Recommandations 6-11 qui le concernent spécifiquement. En ce qui concerne les observations plus générales, il considère que l’Évaluation a représenté une expérience extrêmement utile et révélatrice. Dans le cadre des entretiens menés par le consultant, les membres du Secrétariat du Codex ont pu donner une forme concrète à leurs réflexions et observations qui, si elles ne sont pas nouvelles sont facilement oubliées, et approfondir leurs idées sur la façon dont le fonctionnement du Secrétariat pourrait être amélioré. De plus, les réponses aux questionnaires du consultant émanant des points de contact du Codex et des gouvernements hôtes, qui sont les clients et les partenaires les plus importants du Secrétariat Codex, ont permis de comprendre l’importance des différents services que le Secrétariat du Codex leur fournit, de leur donner un ordre de priorité et de les améliorer à l’avenir.

Pour ce qui est des autres recommandations visant à améliorer l'environnement de travail du Secrétariat du Codex, ce dernier ne peut qu'accueillir favorablement les contacts réguliers qui pourraient s'instaurer au niveau des la haute direction entre la FAO et l'OMS pour renforcer efficacement le dialogue et la coordination entre les deux organisations de tutelle afin de mettre pleinement en application le processus itératif conjoint comme le prévoit l'Article 9 des statuts de la Commission du Codex Alimentarius. Le Secrétariat du Codex note qu'un "Groupe de gestion du Codex" devrait agir principalement dans ce sens et non pour la micro-gestion de la Commission du Codex Alimentarius en passant au-dessus de son Secrétaire, ni pour imposer certaines politiques et orientations au Secrétaire qui sert aux mieux les intérêts de la Commission. L'autonomie de fonctionnement de la Commission et l'autorité en matière de stratégie et de programme de ses propres organes directeurs (c'est-à-dire, la Commission et son Comité exécutif) doivent être pleinement reconnues et sauvegardées à l'avenir. Le fait d'être de par sa nature au service des États membres est au cœur du fonctionnement de la Commission du Codex Alimentarius et à l'origine de sa réussite depuis sa première réunion en 1963. La Commission doit pouvoir continuer à faire face aux besoins émergents de ses membres et s'adapter à l'évolution de l'environnement mondial dans lequel elle fonctionne, en modifiant ses orientations stratégiques, ses règles et procédures le cas échéant – cela dit, ses membres, qui sont maintenant plus de 180, doivent conserver la maîtrise du programme du Codex, comme l'établit les Statuts. Les organisations de tutelle sont pleinement en droit d'avoir leur mot à dire sur le Codex et de faire passer leurs messages à la Commission pour qu'elle les examine de manière ouverte et transparente. Le Secrétariat du Codex se félicite que le présent document offre une telle possibilité.

## **B. Réponse par recommandation**

La présente section inclut, sous forme de tableau, les observations de la direction de la FAO et de la direction de l'OMS ainsi que celles du Secrétariat du Codex sur les recommandations qui leurs sont adressées.

<b>B.1 Réponse de la direction de la FAO</b>						
<b>Recommandations</b>	Financements supplémentaires	<b>Acceptation de la Direction</b>			<b>Observation relative à la recommandation</b>	<b>Mesure à prendre</b> Mesure Calendrier Unité responsable
		Acceptée	Acceptée en partie	Rejetée		
<b>Recommandation 1</b> La FAO et l’OMS devraient convenir sans plus attendre de l’équilibre souhaitable de leur contribution au budget du Codex	Non	<b>X</b>			La FAO a soulevé à plusieurs reprises cette question lors de réunions du Comité exécutif du Codex et de la Commission. Le rapport des contributions FAO/OMS au budget du Codex au titre du Programme ordinaire qui était au départ de 75/25 est actuellement de 85/15, ce qui constitue un fort déséquilibre au dépens de la FAO. La FAO a fait un effort exceptionnel pour continuer à fonder ses contributions sur les ressources du Programme ordinaire et à maintenir le niveau de financement en valeur réelle malgré les difficultés financières générales de l’Organisation.	Le financement de la FAO peut être réduit si l’OMS augmente sa part dans le budget du Codex
<b>Recommandation 2</b> La FAO et l’OMS devraient allouer des ressources suffisantes	La contribution de la FAO a augmenté depuis 2008/09	<b>X</b>			La FAO estime que pour assurer la viabilité du Programme du Codex et garantir sa nature multilatérale, son financement de base devrait continuer à être inscrit aux budgets ordinaires de la FAO et de l’OMS, conformément à l’Article 9 des statuts de la Commission.	La FAO a décidé récemment d’établir un nouveau poste de niveau P-4 pour renforcer le Secrétariat du Codex. Le recrutement de ce nouveau fonctionnaire est en cours. Cette mesure devrait alléger la charge de travail du personnel.
<b>Recommandation 3</b> La FAO et l’OMS devraient décider en temps voulu du budget du Codex et autoriser le report des ressources inutilisées d’un exercice biennal sur le suivant.			<b>X</b>		Au titre de suivi de l’Évaluation externe indépendante (EEI) et de l’Action 3.11 du Plan d’action immédiate (PAI), les organes directeurs de la FAO examinent la possibilité d’introduire des dispositions permettant de reporter d’un exercice à l’autre jusqu’à cinq pour cent du budget statutaire, de manière à lisser les recettes et dépenses et à réduire ainsi la part des transactions dispendieuses et inefficaces	La mise en application de cette mesure nécessitera un amendement du Règlement financier de la FAO, qui devra être approuvé par la Conférence de la FAO, après examen du Comité des questions constitutionnelles et juridiques et du Conseil de la FAO

<b>Recommandation 4</b> La FAO et l'OMS devraient améliorer leur communication en ce qui concerne le Fonds fiduciaire du Codex		<b>X</b>			Bien que la communication entre la FAO et le Fonds fiduciaire soit loin d'être négligeable, la FAO pourrait suivre plus étroitement la gestion et l'orientation stratégique du Fonds fiduciaire du Codex. Le mécanisme de la participation de la FAO à la gestion du Fonds fiduciaire du Codex est le suivant: 1) participation aux téléconférences périodiques du Groupe de gestion consultatif FAO/OMS pour le Fonds fiduciaire du Codex; et 2) participation aux événements parallèles et débats sur le Fonds fiduciaire du Codex durant la Commission.	La FAO contactera l'OMS afin de renforcer la nature conjointe du Secrétariat du Fonds fiduciaire, en nommant, si possible un représentant de son personnel en tant que membre à part entière du Secrétariat du Fonds fiduciaire.
<b>Recommandation 5</b> La FAO et l'OMS devraient lancer une évaluation conjointe de leurs relations au regard du Codex afin d'améliorer l'efficacité du Secrétariat		<b>X</b>			Conformément à l'Action 2.69 du PAI de l'EEI, la FAO doit entreprendre une étude en vue d'apporter les modifications nécessaires pour permettre aux organes statutaires qui le souhaitent d'exercer une autorité financière et administrative et de mobiliser des financements supplémentaires auprès de leurs membres, tout en demeurant dans le cadre de la FAO et en continuant à lui adresser des rapports. Cette étude, qui en est au tout premier stade de préparation, se concentrera sur les organes créés par un accord international en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, et traitera toute une gamme de questions pratiques en fonction des dispositions des organes concernés.	Après l'achèvement de l'étude effectuée au titre de l'Action 2.69 sur les organes créés en vertu de l'Article XIV, la FAO entend examiner dans quelle mesure les conclusions de l'étude peuvent s'appliquer au Codex, compte tenu de la nature juridique différente de la Commission du Codex Alimentarius .
<b>Recommandation 6</b>		<b>N/A</b>			Concerne le Secrétariat du Codex	
<b>Recommandation 7</b>		<b>N/A</b>			Concerne le Secrétariat du Codex	
<b>Recommandation 8</b>		<b>X</b>			Voir observations à la Section A ci-dessus sur le renforcement des capacités. La participation du Secrétariat du Codex dans les instances pertinentes est un mécanisme intéressant qui pourrait être favorisé en plus des mesures suggérées dans la Recommandation 9.	
<b>Recommandation 9</b>		<b>N/A</b>			Concerne le Secrétariat du Codex	
<b>Recommandation 10</b>		<b>N/A</b>			Concerne le Secrétariat du Codex	
<b>Recommandation 11</b>	non	<b>N/A</b>			Cette recommandation n'entre pas dans le champ d'application de la présente évaluation. Il revient aux membres du Codex de prendre une décision à ce sujet.	

<b>B.2 Réponse de la Direction de l'OMS</b>						
<b>Recommandations</b>	Financements supplémentaires	<b>Acceptation de la Direction</b>			<b>Observation relative à la recommandation</b>	<b>Mesure à prendre</b> Mesure Calendrier Unité responsable
		Acceptée	Acceptée en partie	Rejetée		
<b>Recommandation 1</b> La FAO et l'OMS devraient convenir sans plus attendre de l'équilibre souhaitable de leur contribution au budget du Codex	Non		<b>X</b>		L'OMS a commencé à organiser périodiquement des réunions conjointes au niveau de la haute direction sur les questions du Codex afin notamment de coordonner sa contribution au Codex. Ces discussions n'ont pas été suivies de mesures de l'organe directeur, comme cela a été le cas durant l'exercice en cours, où les chiffres et la part décidés conjointement ont été approuvés par l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2007 et changés radicalement par la Conférence de la FAO en novembre 2007. L'OMS a augmenté de manière notable son financement pour le Codex depuis 2003, ce qui s'est traduit par une diminution des ressources disponibles pour la fourniture d'avis scientifiques.	La haute direction des deux organisations devrait promouvoir l'idée de consultations communes nationales et la coordination entre les délégations nationales en ce qui concerne les questions de la FAO et de l'OMS respectivement.
<b>Recommandation 2</b> La FAO et l'OMS devraient allouer des ressources suffisantes	Oui			<b>X</b>	Cette recommandation suggère que les ressources devraient être adaptées aux besoins optimaux tels que les estime le Secrétariat alors que l'OMS estime que les ressources dans ce domaine sont limitées et que les prestations fournies par le Secrétariat devraient correspondre aux fonds disponibles car, comme dans tout domaine d'activité, des gains d'efficacité sont possibles.	
<b>Recommandation 3</b> La FAO et l'OMS devraient décider en temps voulu du budget du Codex et autoriser le report des ressources inutilisées d'un exercice biennal sur le suivant.	Non		<b>X</b>		L'OMS convient que les modalités d'accord conjoint relatif au budget peuvent être améliorées et a donc établi les réunions conjointes au niveau de la haute direction sur les questions du Codex afin de faciliter ce processus. Le report de fonds d'un exercice biennal sur le suivant dépend des règles financières des Organisations.	Les deux organisations devraient accorder une priorité plus élevée aux réunions conjointes au niveau de la haute direction et envisager des calendriers plus stricts pour les réunions. LEG doit être consulté sur la possibilité du report des fonds.
<b>Recommandation 4</b> La FAO et l'OMS devraient améliorer leur communication en ce qui concerne le					La communication émanant du Fonds fiduciaire du Codex doit être améliorée – et l'OMS a pris des mesures, avec le Secrétariat du Codex et la FAO, pour établir des rapports plus faciles à	



Fonds fiduciaire du Codex					consulter qui seront présentés à la Commission de cette année ainsi qu'à d'autres réunions du Codex.	
<b>Recommandation 5</b> La FAO et l'OMS devraient lancer une évaluation conjointe de leurs relations avec le Codex afin d'améliorer l'efficacité du Secrétariat.	Oui		<b>X</b>		La FAO et l'OMS ont déjà effectué une évaluation du Codex en 2002. L'OMS a pris l'initiative d'organiser des réunions conjointes au niveau de la haute direction sur les questions du Codex spécifiquement pour améliorer le soutien des Organisations au Codex et pour renforcer et appuyer le travail du Secrétariat.	La FAO et le Secrétariat doivent appuyer l'OMS dans ses efforts afin de faciliter le travail des réunions au niveau de la haute direction.
Recommandation 6		<b>N/A</b>			Concerne le Secrétariat du Codex	
Recommandation 7					La recommandation " un rôle plus actif dans le processus d'établissement des normes " doit être mieux définie.	
Recommandation 8		<b>X</b>			Approuve.	
Recommandation 9					Les principaux besoins concerne une interface plus facile à utiliser et plus intuitive pour la recherche des documents Codex.	
Recommandation 10		<b>N/A</b>			Concerne le Secrétariat du Codex	
Recommandation 11	No			<b>X</b>	L'OMS n'est pas d'accord pour revenir aux réunions biennales car cela ralentirait l'adoption des normes par la Commission. La tenue de réunions annuelles était une recommandation sans équivoque de l'Évaluation du Codex en 2002 et a contribué de manière notable à l'augmentation de la production de la Commission.	

### B.3 Réponse du Secrétariat du Codex

Recommandation	Financements supplémentaires	Acceptation par le Secrétariat du Codex			Observation relative à la recommandation	Mesure à prendre Mesure Calendrier Unité responsable
		Acceptée	Acceptée en partie	Rejetée		
<b>Recommandation 6</b> Le Secrétariat du Codex devrait améliorer les opérations quotidiennes de son travail.	Oui (plus de ressources en personnel)	<b>X</b>			La gestion sans heurt du flux de travail par le Secrétariat du Codex est freinée en grande partie par les États membres du Codex (y compris les responsables des groupes de travail) qui ne respectent pas les dates limites de soumission des observations et des	Les membres du Codex sont invités à respecter toute les dates limites pour la soumission des documents/ observations, car la gestion des observations présentées au dernier moment absorbe les ressources du Secrétariat à un moment critique. On pourrait envisager des intervalles plus longs

				<p>documents de travail dont ils sont chargés). Elle est aussi empêchée par les unités concernées de la FAO et de l'OMS qui ne produisent ou n'autorisent pas les documents de travail dans les temps voulus. Parfois, les services internes de la FAO ne peuvent pas réaliser les produits dans les délais brefs qui sont fixés (par exemple, traduction, impression). Le Codex est un programme prioritaire au sein de la FAO, mais la FAO doit aussi assurer le service d'autres réunions et publications en priorité. Toutes ces fonctions échappent à la maîtrise du Secrétariat du Codex. La gestion du flux de travail se heurte aussi à l'insuffisance des ressources en personnel du Secrétariat, notamment en période de pointe.</p> <p>Les retards rencontrés dans la conclusion des Lettres d'entente proviennent essentiellement de la non acceptation par les pays où doivent se tenir les réunions des obligations standards et ne relèvent pas du Secrétariat du Codex (ce problème est difficile à prévoir lorsqu'un pays manifeste son intérêt pour accueillir une session du Codex).</p>	<p>entre deux réunions du Codex afin de permettre aux membres du Codex de procéder à toutes les consultations nécessaires et d'achever les travaux préparatoires en temps voulu; ceci peut être obtenu par la réduction du nombre de sessions du Codex. Aucune session du Codex ne devrait se tenir en mai et juin afin de permettre aux Chargés des normes alimentaires de semi-finaliser tous les textes à l'étape 8 en anglais, français et espagnol; les membres du Codex pourraient ainsi recevoir tous les ALINORM dans les trois langues avant la Commission.</p> <p>Le Secrétariat du Codex devrait être autorisé à sous-traiter librement avec des prestataires de services extérieurs (édition, traduction et impression) lorsque les unités de la FAO ne peuvent réaliser les services demandés en raison de travaux plus urgents (par exemple, organes directeurs de la FAO, sommets et autres conférences de haut niveau). Les pays hôtes potentiels de sessions du Codex devraient s'assurer avant de manifester leur intérêt, que toutes les conditions nécessaires seront remplies par le ministère des affaires étrangères. La FAO devrait autoriser le Secrétariat du Codex à recruter le personnel ayant les compétences voulues (notamment linguistiques) conformément à ses besoins, au lieu d'imposer la politique générale de la FAO en matière de personnel.</p> <p>Des effectifs plus nombreux doivent être affectés au Secrétariat du Codex.</p>
<p><b>Recommandation 7</b> Le Secrétariat du Codex devrait jouer un rôle plus actif dans le processus d'établissement des normes et l'orientation stratégique de la Commission du Codex Alimentarius et rechercher de nouvelles formes de négociations</p>	<p>Oui (plus de ressources en personnel)</p>	<p><b>X</b></p>		<p>Le Secrétariat du Codex approuve pleinement la recommandation. Le Secrétariat n'a pas été à même d'exercer jusqu'ici un rôle plus proactif étant donné que toutes les ressources humaines disponibles ont été entièrement utilisées pour fournir à la Commission et à ses organes subsidiaires les services minimaux nécessaires. Des ressources supplémentaires permettraient au Secrétariat de mieux analyser les questions techniques et stratégiques qui se posent et de proposer des options à la</p>	<p>Recruter des consultants pour examiner les méthodes de travail des comités s'occupant de questions générales, leur champ d'activité et approche stratégique (par exemple, le rôle et le statut de la NGAA dans le CCFA, la possibilité pour le CCPR de travailler sur des questions autres que les LMR).</p> <p>Des effectifs plus nombreux doivent être affectés au Secrétariat du Codex.</p>

internationales sur les normes alimentaires					Commission.	
<b>Recommandation 8</b> Le Secrétariat du Codex devrait améliorer la communication avec les gouvernements hôtes, les États membres par le biais des Points de contact nationaux du Codex et le public au sens large et rechercher de nouveaux modes de communication.	Oui (plus de ressources en personnel)	<b>X</b>			La « Codex Newsletter » a été lancé début 2009 en tant que moyen de communication périodique avec les points de contact. La participation des fonctionnaires du Secrétariat du Codex aux manifestations extérieures est un moyen utile pour mieux faire connaître et promouvoir le rôle du Codex; cette participation est toutefois limitée par l'insuffisance des ressources en personnel. Le Secrétariat du Codex apporte un soutien résolu aux Points de contact afin qu'ils fonctionnent pleinement comme des centres d'information du Codex, en renforçant la visibilité du Codex dans leur pays. Le Secrétariat pense aussi que les présidents du Codex pourraient servir "d'ambassadeurs" pour faire connaître largement le Codex.	Consultation renforcée entre les gouvernements hôtes/les présidents et le Secrétariat du Codex; réunions périodiques /journées de réflexion des présidents du Codex afin d'adopter une approche harmonisée. Publication régulière de la Codex Newsletter et production d'autres outils de communication (vidéo, brochure, etc..) dans les limites du budget. Renouveau du site web du Codex avec inclusion de matériel destiné au public en général (par exemple page Questions et Réponses). Participation continue des fonctionnaires du Secrétariat du Codex aux manifestations internationales, régionales, et sous-régionales sur le Codex. Production continue de matériel de promotion et sa diffusion plus large. Formation média ponctuelle des présidents du Codex. Le niveau d'activité sera fonction du budget alloué.
<b>Recommandation 9</b> Le Secrétariat du Codex devrait repenser fondamentalement le site web du Codex comme une fonction de communication plus proactive avec les membres, les organisations ayant le statut d'observateur et le public au sens large,	Oui	<b>X</b>			Le Secrétariat du Codex reconnaît que le site web dans son état actuel doit être reconfiguré et renforcé. Le site web est fonctionnel et rend des services essentiels à ceux qui l'utilisent régulièrement, mais n'est pas en général d'utilisation facile. Jusqu'il y a trois ans, le site web était géré exclusivement par une unité centrale de la FAO extérieure au Secrétariat du Codex, ce qui rendait sa mise à jour régulière à peu près impossible. Depuis, le Secrétariat du Codex a acquis progressivement une certaine autonomie et autorité pour mettre à jour lui-même le site web.	Des services personnalisés, protégés par un mot de passe et interactifs (page "Mon Codex") seront offerts aux membres du Codex et observateurs au cours de 2010. Les informations dans le site web du Codex ciblant le grand public seront renforcées. La fonction recherche du site web du Codex sera renforcée. La lecture optique des documents anciens et leur téléchargement sur le site web se poursuivront dans la mesure du possible et des fonds disponibles.
<b>Recommandation 10</b> Le Secrétariat du Codex devrait intégrer davantage les technologies de l'information dans le travail quotidien du Secrétariat	Oui (si un poste de durée déterminée est créé pour les technologies de l'information)	<b>X</b>			Le Secrétariat du Codex reconnaît que les technologies de l'information sont fondamentales pour réaliser plus avec moins. La FAO offre au Secrétariat du Codex de nombreux services utiles (par exemple, Intranet, copies de sauvegarde régulières des données du serveur, téléphonie moderne, notamment Blackberry) mais impose également	Le Secrétariat du Codex entend conserver un poste de Chargé des technologies de l'information (servant aussi de gestionnaire web) qui agira en tant que point focal pour les projets en cours et futur, dans la mesure où les crédits le permettent. Le Secrétariat du Codex poursuivra sa politique "d'intériorisation" pour le développement et l'exploitation de ses outils Internet de base y

					les règles générales de la FAO; chaque fois que le Secrétariat du Codex a l'intention d'acheter des logiciels ou du matériel "non-standard", il doit obligatoirement demander l'autorisation de la FAO en présentant une justification.	compris le site web du Codex, tout en assurant la coordination avec les unités TI de la FAO si besoin est.
<b>Recommandation 11</b> Il est recommandé de revenir aux réunions biennales de la Commission du Codex Alimentarius et parallèlement de revitaliser le CCEXEC	Non (des économies seront réalisées)	<b>X</b>			Le Secrétariat du Codex se félicite de la recommandation. La réduction de la fréquence des réunions de la Commission libérera des ressources humaines du Secrétariat et permettra de mettre en œuvre plus pleinement les Recommandations 6, 7 et 8. Les membres du Codex y trouveront aussi des avantages.	Le Secrétariat du Codex veut espérer que la Commission pèsera avec soin les avantages et les inconvénients que présente la recommandation et prendra une décision en toute connaissance de cause sur cette question. La solution devrait être viable à long terme (pouvoir s'inscrire dans la durée).